



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE**  
**DU 28 NOVEMBRE 2024 À 09H00**



**PROCÈS-VERBAL**

---

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PRÉSIDENT :**

Pascal COSTE

**VICE-PRÉSIDENTS :**

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,  
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,  
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

**MEMBRES :**

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,  
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,  
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,  
Philippe LESCURE, Didier MARSALÉIX,  
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,  
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,  
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,  
Émilie BOUCHETEIL, Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,  
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

---

---

# COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

**Président** : Sophie CHAMBON

**Membres** :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,  
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,  
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,  
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

## COHÉSION SOCIALE

**Président** : Marilou PADILLA-RATELADE

**Membres** :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA,  
Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,  
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,  
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

## COHÉSION TERRITORIALE

**Président** : Éric ZIOLO

**Membres** :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,  
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,  
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

## PARTICIPATION CITOYENNE

**Président** : Christian BOUZON

**Membres** :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC,  
Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET,  
Eric ZIOLO,  
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

---

---

## SERVICES DÉPARTEMENTAUX

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**Franck PAULHE**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES**

**Eric LARUE**

**DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT**

**Vincent SEROZ**

**CHEF DE CABINET**

**Mathieu OLIVEIRA**

---

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Monsieur Eric ZIOLO.

**Pouvoirs :**

Madame Ghislaine DUBOST	à	Madame Agnès AUDEGUIL
Madame Marie-Laure VIDAL	à	Monsieur Eric ZIOLO

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

---

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

---

---

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 28 NOVEMBRE 2024

---

## Table des matières

---

### PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président  
et introductions

10 à 19

### EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

#### **COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE**

- |     |   |         |
|-----|---|---------|
| 301 | Corrèze Transition Écologique : Schéma Départemental de Mobilité<br>Douce – Plan Voies Vertes Pâles | 20 à 23 |
| 302 | Routes 2030 – Planification projets de contournement  | 24      |

#### **COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE**

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 101 | Politique culturelle 2025   | 25 et 26 |
| 102 | Pacte Territorial d'Insertion 2025/2028 (ajournement)                                 | 27 à 29  |
| 103 | Action en faveur des collèges publics – Dotation principale de<br>fonctionnement 2025 | 30 et 31 |
| 104 | Collèges privés sous contrat d'association – Dotations principales<br>2025            | 32       |
-

---

## COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Ajustements sur le budget principal du Conseil Départemental : virements de crédits entre chapitres et Décision Modificative n° 1	33
102	Centre Départemental de Santé – Décision Modificative n° 1 au budget 2024	34
103	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2025 avant vote du budget	35
104	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine formulées dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du Département de la Corrèze depuis l'exercice 2017	36
105	Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance	37
106	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2024	38
107	SDIS – Convention financière pour 2025 – Prolongation	39
108	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	40

## MOTIONS

Motion contre la signature de l'accord commercial entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR	41 et 42
Motion contre le projet de prélèvement de 130 millions d'euros par an sur le budget des Agences de l'Eau	43 à 45
Motion portant sur nos territoires qui somment le Gouvernement de revoir sa copie budgétaire	46 à 48

---

**M. LE PRESIDENT** – Je déclare la séance ouverte et vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président, et Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance. Je lui passe la parole pour effectuer l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)*

Mes chers collègues, avant de débiter notre séance, je souhaite que nous ayons une pensée pour Jean-Bernard FREYSSINET, agent à la Direction des Routes au Centre d'Entretien des Routes, des Bâtiments et de la Fibre (CERBF) de Lubersac, décédé le 12 août dernier à 56 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches. Je tiens également à rendre hommage à deux Maires corréziens récemment disparus : Martine DUMONT, Maire de Saint-Pardoux-l'Ortigier, décédée le 15 août, et Marc GERAUDIE, Maire de Seilhac, décédé le 24 août. En leur mémoire, je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

\*      \*

\*

Ce Conseil Départemental s'ouvre dans un contexte national particulièrement difficile et inédit, tant sur le plan économique, social, financier que politique. Le poids croissant de la dette nous étouffe, transforme les intérêts d'emprunt en second budget de la nation et menace notre niveau de vie, nos services publics et notre pacte social. Avec des prélèvements atteignant 57 % de notre PIB (Produit Intérieur Brut), la question de la redistribution se pose de manière cruciale, tandis que les services publics sont mis à mal quotidiennement avec la fermeture, notamment, des services d'urgence. Je salue les professionnels de santé de la Corrèze, qui font vaillamment face aux difficultés. L'Éducation Nationale connaît des problèmes de recrutement inquiétants pour une institution si fondamentale. Les questions de sécurité, d'autorité et de justice sont également préoccupantes.

Dans ce contexte, notre rôle est de faire preuve de pédagogie et d'avoir le courage politique de proposer des solutions concrètes. Le débat budgétaire national se déroule dans une incertitude et une opposition sans précédent. Je tiens à exprimer mon soutien aux agriculteurs, dont le combat est légitime. Ils nourrissent la nation et contribuent à l'aménagement du territoire. J'espère que leurs revendications pourront s'exprimer dans un climat apaisé tout en soulignant la gravité de la situation. La précarité s'accroît, comme en témoignent nos indicateurs départementaux, malgré nos efforts pour en atténuer les effets. La situation économique, jusqu'alors favorable, se dégrade. L'incertitude permanente amène les chefs d'entreprise à suspendre leurs projets d'investissement et de développement.

Il est crucial de soutenir l'économie locale et l'implantation d'entreprises sur notre territoire. Je pense notamment au projet emblématique de FARGES BOIS, qui pourrait créer 150 emplois à Egletons, et attirer de ce fait de nouvelles possibilités de recrutement parmi les conjoints et conjointes pour les secteurs les plus tendus, tels que le maintien à domicile. Cette entreprise contribuera à accroître la population locale et participe, en outre, à la protection de l'environnement grâce au stockage de carbone dans le bois de construction. Malgré un taux de chômage particulièrement bas en Corrèze, nos concitoyens restent anxieux. J'espère qu'en cette période de fêtes, ils sauront néanmoins soutenir l'économie locale, car nous constatons malheureusement la fermeture croissante de commerces dans nos communes. Le phénomène de dévitalisation ne se limite plus aux centres-bourgs, mais touche désormais les villes comme Brive, avec la fermeture de grandes surfaces.

Dans ce contexte, nos concitoyens attendent de leurs responsables politiques davantage de hauteur et de vision, car les événements récents ne leur inspirent guère confiance. Une amie m'a envoyé une fable intitulée « *La cigale et la fourmi, version PLF 2025* », qui reflète bien la réalité actuelle et a été écrite par Coralie DENOUES, Présidente des Deux-Sèvres. Le texte peut être appliqué à la Corrèze :

*« La collectivité locale et Bercy  
Bercy ayant dépensé tous ces deniers  
Ces dernières années,  
Se trouva fort dépourvu  
Quand la dette fut venue  
Et le déficit creusé  
Abyssal au point de faire à la France perdre pied.  
Il alla crier famine  
Chez les Départements depuis longtemps ses victimes.  
Condamnant les Deux-Sèvres à lui verser  
12 M€ pour l'aider à boucler son budget  
Et l'aider ainsi à subsister sans s'engager à rembourser.  
Le Département des Deux-Sèvres est responsable et prévoyant  
Ce sont là les principaux adjectifs le qualifiant.  
« Qu'avez-vous fait de l'argent durant ces derniers quinquennats ?  
Dit-il à cet emprunteur en réponse à son souhait ingrat.  
— Nuit et jour, j'entraînais le budget aux dérapages incontrôlés, ne vous déplaît.  
— Les finances du pays sont désormais dans le fossé ? J'en suis forte aise.  
Eh bien ! Mettez maintenant votre projet de budget sous cloche !  
Redressez vos comptes sans me faire les poches !  
Sur mon territoire bien ancré, je garde en mon bec le fromage  
Qu'en 2025 j'offrirai aux Deux-Sévriens en partage.  
Grandissez-vous en devenant avec les collectivités locales plus affable  
Elles ne seront en aucun cas votre pigeon, telle est la morale de ma fable ».*

Nos concitoyens, avec ironie et pragmatisme, ont bien compris la situation. Cependant, le pire n'est jamais certain. En 2015-2016, on prédisait l'impossibilité d'établir un budget 2017 pour la Corrèze et sa faillite imminente. Grâce à une volonté politique forte, des choix stratégiques et des actions concrètes, nous avons réussi à redresser les comptes et à préserver le modèle social corrézien.

En Corrèze, plutôt que de gémir, nous avons choisi d'agir. Nous avons mené un combat important pour affirmer la place nécessaire des départements, notamment lors du Congrès des Départements de France. Aujourd'hui, il est clair que le Département, avec ses grandes Régions, ses missions et ses élus de proximité, joue un rôle essentiel dans les solidarités territoriales et sociales. La Cour des Comptes souligne régulièrement la fragilité financière des départements. Son dernier rapport met en évidence le retour de l'effet de ciseaux, avec une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. Il était crucial d'expliquer au Premier Ministre que les 103 départements ne peuvent à eux seuls assumer 44 % de la contribution au redressement des comptes publics pour l'ensemble des collectivités. Nous avons réussi à faire comprendre ces enjeux à Michel BARNIER.

La situation actuelle n'est pas liée à un seul homme, mais concerne l'intérêt général. Je m'interroge sur la possibilité d'une ou plusieurs motions de censure. Si chaque groupe dépose et vote sa propre motion, cela reste compréhensible. En revanche, une motion unique fédérant toutes les oppositions, y compris celles qui s'opposaient entre elles hier, poserait la question de la cohérence politique face au pays. Je pense donc que la situation actuelle mérite une réflexion approfondie de la part de tous les acteurs politiques. Les déclarations de nos Députés corréziens évoquent la possibilité d'une motion de censure, ce qui laisse entrevoir un espoir de dialogue, plutôt qu'une escalade vers le pire. Certains membres de ma famille politique réclament la démission du Président de la République. Je suis moi-même un opposant résolu à Emmanuel MACRON pour 3 raisons principales : son incompréhension des territoires, son mépris des corps intermédiaires (auxquels il a porté préjudice) et sa politique libérale inadaptée au redressement de notre pays. Cependant, je ne vois pas l'intérêt de demander sa démission aujourd'hui. Même en cas de nouvelles élections présidentielles, l'Assemblée Nationale resterait inchangée jusqu'à l'été. Les motions de censure ou la démission du Président ne feraient que nous conduire au chaos. Une solution plus constructive serait de rassembler les forces républicaines, de la sociale démocratie ou de la démocratie sociale, pour faire barrage aux forces du mal extrémistes.

Qu'il s'agisse du communautarisme de gauche, de l'ultra-gauche, de l'écologie punitive ou de l'extrême-droite, nous devons empêcher ces forces de gouverner seules le pays. Notre responsabilité est considérable.

Sans prendre parti, j'estime que nous devons avoir le courage de soutenir ce Premier Ministre ou un autre, afin de maintenir les valeurs de la France et sa grandeur, tout en sortant le pays de l'ornière. Je vous proposerai donc d'adresser une lettre au Premier Ministre pour rappeler l'importance de l'échelon départemental et de nos propositions corporatistes, peut-être trop techniques pour le grand public, mais qui nous rassemblent, comme nous l'avons constaté lors du Congrès des Départements.

Nous avons la chance, en Corrèze, de vivre dans une ruralité dynamique, qui peut servir d'exemple pour faire nation. Notre Assemblée démontre qu'un autre mode de fonctionnement est possible, basé sur des valeurs essentielles partagées, un débat apaisé et constructif, malgré nos désaccords occasionnels. C'est pourquoi nous présenterons 2 motions validées par les 2 groupes. L'une portera sur le maintien des crédits de l'Agence de l'Eau, l'autre sur nos finances publiques, appelant à une concertation avec l'Etat pour trouver des solutions collectives, plutôt que des décisions imposées d'en haut.

Je reste optimiste quant au redressement du pays, mais il y a urgence à agir. Comme pour le dérèglement climatique, nous devons prendre des mesures avant d'être acculés. Les pays qui sont revenus à l'équilibre budgétaire, comme le Portugal ou la Grèce, ont dû imposer une baisse du niveau de vie de 15 à 30 % à leurs citoyens. Nous pouvons encore éviter ce scénario en prenant les bonnes décisions maintenant. L'Etat doit montrer l'exemple en réduisant ses dépenses. Plusieurs pistes sont envisageables, notamment la baisse des rémunérations des plus hauts fonctionnaires. Il existe un décalage important entre le traitement des élus et celui des fonctionnaires, pour des niveaux de responsabilité parfois comparables. Par exemple, le Directeur de Cabinet du Premier Ministre, responsable d'une dette qui a augmenté de 1 300 milliards d'€ en 7 ans, bénéficie d'un traitement particulièrement avantageux, sans que cela se traduise par des résultats tangibles pour les citoyens. Il est illogique de confier la réparation des dégâts à ceux qui les ont causés.

Par ailleurs, il faut mettre un terme à l'inflation normative. La France compte 1 200 agences qui coûtent 80 milliards d'€, un domaine où des économies substantielles sont envisageables. Il convient également de supprimer certains dispositifs démagogiques qui génèrent des dépenses inutiles pour les collectivités locales, comme les « Petites villes de demain », créant de la bureaucratie sans apporter de solutions concrètes. L'Etat doit se recentrer sur ses missions essentielles. Nous n'avons pas besoin de son intervention pour apprendre à faire du vélo. Il faut cesser cette tendance à tout réglementer, jusque dans le quotidien des Français. L'Etat devrait se concentrer sur l'éducation, la santé, la sécurité et la justice, laissant davantage d'autonomie aux collectivités locales. Il est crucial de rétablir la confiance, comme le Premier Ministre s'y est efforcé lors du Congrès des Départements et du Congrès des Maires, en proposant des groupes de travail et une démarche de co-construction. Nous devons accorder plus de pouvoir réglementaire aux préfets et aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences. L'uniformité des politiques nationales pose problème. Par exemple, l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) de 23 € est identique à Paris et en Corrèze, malgré des niveaux de vie très différents. De même, le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) unique ne tient pas compte des disparités régionales du coût de la vie. La suppression de la taxe d'habitation, initialement prévue pour 80 % de la population et chiffrée à 11 milliards d'€, a finalement été étendue à tous les contribuables sur décision du Conseil Constitutionnel, doublant ainsi son coût. Cette mesure a bénéficié à des personnes qui n'en avaient pas nécessairement besoin, dérégulant le système fiscal et privant les collectivités d'une ressource importante. L'application uniforme des politiques renforce souvent les inégalités, favorisant ceux qui ont déjà le plus de moyens au détriment des classes moyennes et modestes. Il est essentiel de redonner aux collectivités un pouvoir réglementaire de modulation : en quoi le fait d'adosser l'APA aux revenus des bénéficiaires constituerait-il une aberration ? Dans les crèches, certains parents paient le double par rapport à d'autres, pour un service équivalent, sans que cela ne provoque de tensions. Il est temps de rendre aux collectivités locales une certaine autonomie d'action.

Concernant la Corrèze, je tiens à souligner qu'elle ne sera pas abandonnée. Notre Département a toujours été une terre de résistance et continuera de l'être. Si l'Etat s'avère incapable de prendre des décisions justes pour nos concitoyens, nous devons être en mesure de le faire nous-mêmes. Nous ne pouvons pas laisser la situation se dégrader sans tenter d'intervenir. Je souhaite réaffirmer à tous les Corrèziens et à l'ensemble de nos agents notre engagement.

Entre 2015 et 2021, nous avons réalisé une réduction des dépenses de fonctionnement. Cela n'a plus été possible par la suite en raison des charges transférées par le Gouvernement MACRON, bien trop importantes. Néanmoins, chacun s'est investi pour maintenir un service public de qualité malgré la diminution des moyens. Je suis très fier du travail accompli sur le terrain et de la capacité de chacun à démontrer que l'efficacité peut être la norme dans le service public. C'est pourquoi je fais confiance aux Corrèziens, aux collectivités locales, au département, à nos agents et à tous ceux qui œuvrent quotidiennement sur le terrain. Ils sauront identifier les domaines où nous pouvons encore gagner en efficacité pour que le service public conserve tout son sens et réponde aux besoins des citoyens.

Le projet Corrèze Autonomie, dont nous ferons le bilan lors du prochain Conseil Départemental de février, démontre notre capacité à être plus efficaces. Bien que tout ne soit pas parfait, nous montrons que nous sommes capables d'améliorer notre prise en charge et d'apporter des réponses plus adaptées. Cela implique des changements dans le quotidien de plus de 150 agents concernés, avec des périmètres d'action qui évoluent et des prises en charge différentes. Il est nécessaire de repenser nos métiers pour assurer leur pérennité. Observez ce qui se passe en Haute-Garonne ou en Gironde, où des plans sociaux sont envisagés, faute d'avoir su anticiper les problèmes. Ce n'est pas ce que la Corrèze vous proposera dans ses Orientations Budgétaires. Je le répète à chacun de nos agents : ils doivent, avec la même exigence que celle que nous nous imposons en tant qu'élus, réexaminer chacune de leurs missions pour s'assurer qu'elles servent l'intérêt général et correspondent à l'efficacité du service public. Sans cela, le service public risque de disparaître. Certains affirment que l'emploi public en France est surdimensionné par rapport à d'autres pays plus efficaces. Je souhaiterais néanmoins examiner la qualité du service rendu. Notre rôle est de préserver nos services qui accomplissent un travail remarquable. Chacun doit faire preuve d'exemplarité, car il s'agit des deniers publics, qui se raréfient. C'est pourquoi je suis confiant dans notre capacité à éviter la catastrophe annoncée lors des prochaines Orientations Budgétaires et des prochains Conseils Départementaux. Je tiens à assurer l'ensemble des fonctionnaires territoriaux qu'ils continueront d'être payés. Cessons les débats démagogiques. Cependant, attention : ce n'est pas parce que vous continuerez à percevoir votre salaire que les problèmes des Français s'estomperont. Au contraire, la charge de travail ira en croissant. Tant que la dette augmentera, les difficultés feront de même. Nous devons faire en sorte d'amortir les situations difficiles.

Nous maintiendrons donc avec optimisme notre engagement à protéger notre modèle social corrézien. Malgré des droits de mutation élevés, nous veillerons à préserver ce modèle pour l'avenir, cette année et les suivantes. Notre gestion prudentielle nous permet de continuer à soutenir ceux qui en ont le plus besoin, notamment à travers le projet Routes 2030 et les voies vertes pâles qui seront présentés prochainement. Nous devons également accorder la priorité au bien-vivre ensemble. Nous n'avons jamais réduit nos budgets pour la politique culturelle, associative et sportive, car ces domaines constituent le ciment de notre société. Nos associations, précieuses, pallient souvent les carences de la puissance publique et contribuent à ce bien-vivre. Concernant le projet POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), qui semble intéresser le Premier Ministre, nous allons enfin pouvoir débiter les travaux sur les voies. J'espère que le Premier Ministre n'annoncera pas de réductions budgétaires, alors que la dynamique de rénovation et de régénération de la ligne s'enclenche. Cependant, ces travaux nécessiteront des fermetures de ligne. Je regrette que nous ne puissions plus travailler sous trafic ferroviaire comme par le passé, mais nous avons perdu ce savoir-faire. J'ai proposé au Ministre des Transports et au patron de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer français), une idée à tester : mettre en place des cars express pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens de transport que la voiture. Par exemple, entre Argentat-sur-Dordogne et Brive-la-Gaillarde, où les transports en commun sont limités. Ces cars express pourraient servir pendant les périodes de fermeture de la ligne, d'avril à mi-août 2025 et de novembre à janvier 2026, assurant des liaisons fréquentes entre Brive-la-Gaillarde, Cahors et Limoges. Ce service devra être financé par la SNCF.

Je tiens enfin à souligner le travail remarquable de Julien BOUNIE, Président de l'Aéroport, concernant l'Obligation de Service Public (OSP). Face au départ inopiné d'une compagnie, il a réussi à relancer rapidement une OSP, limitant l'interruption de service à un mois. Bien que peut-être moins qualitatif, ce service maintient une liaison à des prix abordables. L'État s'est engagé à nous soutenir, car nous ne pouvons être abandonnés à la fois sur le train et l'avion.

Ces actions quotidiennes visent à améliorer la vie de nos concitoyens sur notre territoire. Nous allons maintenant débiter de tous ces points. Merci à tous, mes chers collègues.

**M. COMBES** — Monsieur le Président, chers collègues, j'ai apprécié les tonalités rassurantes de votre discours, mais il faudra en vérifier la concrétisation. La Corrèze, bien que magnifique en cette saison, n'est pas une île isolée de la situation politique et sociale critique du pays. Nous ne pouvons l'ignorer. La crise est manifeste : le Gouvernement n'a pas présenté de budget dans les délais, un 49.3 se profile, suivi d'une motion de censure dont le succès, avec l'appui du RN (Rassemblement National), semble assuré. Nous verrons quels Députés corrèziens la voteront. La chute du Gouvernement BARNIER n'arrangera guère la situation des Corrèziens ni des Français. Cette instabilité générale suscite de l'anxiété, l'avenir s'annonçant difficile. Nous avons échangé cet été sur la situation politique nationale. Vous misiez alors sur Xavier BERTRAND pour Matignon. D'autres hypothèses ont émergé : Lucie CASTETS, Bernard CAZENEUVE, puis finalement Michel BARNIER. La situation politique semblait claire : un Premier Ministre LR (Les Républicains), soutenu par 47 députés LR, devait gouverner avec l'appui de 187 parlementaires du « bloc central ». Mais pourquoi chercher une majorité relative quand 47 Députés LR suffisent pour diriger la France ?

Michel BARNIER s'est attelé à un budget prédigéré par ATTAL, prémâché par DARMANIN et plombé par Bruno LE MAIRE. Résultat : 60 milliards d'€ de « non-dépenses », soit 2 % du PIB français. Mission quasi impossible, garantissant une autodestruction dans les 60 jours. Le défi était de prendre un tout petit peu aux riches sans provoquer des cris d'orfraie et beaucoup aux plus modestes sans soulever de protestations. Diverses mesures ont été évoquées : 3 jours de carence pour les fonctionnaires (alors que 80 % des entreprises les versent à leurs salariés), suppression de 4 000 postes dans l'Éducation Nationale (soit environ 40 postes pour la Corrèze), déremboursements de médicaments, augmentation du forfait hospitalier... La situation est grave. Un « shutdown » a été évoqué, puis un Gouvernement technique. On nous promet le pire alors que nous y sommes déjà.

Quelle place pour la Corrèze dans tout cela ? L'ordre du jour de cette plénière est relativement léger, quelque peu bleu pâle, ce qui est inhabituel. Nous aborderons les projets de voies vertes et de routes avec leurs avancements inégaux. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de notre collectivité mérite une mention positive. Vous n'avez pas mis le Département dans le rouge, ce dont nous nous félicitons collectivement. Le désendettement significatif confère à notre collectivité une liberté et une souveraineté que nous saluons. Je ne sais pas si vous serez épargné par « l'encore » Premier Ministre en tant que gestionnaire rigoureux, ou si vous serez ponctionné en tant que nouveau riche. Mais cette gestion s'est traduite par des politiques publiques que nous combattons depuis longtemps. Nous pourrions vous reprocher un manque de vision concernant l'avenir de la Corrèze. Malgré les efforts, les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous en matière de démographie, de tourisme, de désenclavement, de décarbonation, de présence médicale, d'écologie et de gestion discutable des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). L'action sociale n'a pas fait l'objet d'un engagement suffisant, bien qu'elle soit la première compétence des départements : elle n'a pas votre faveur, nous le savons. Par exemple, dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une centaine de décisions des juges aux affaires familiales sont en attente d'exécution, particulièrement dans l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde. Il s'agit d'enfants ou de familles en grande difficulté, précarité ou danger. Nous saluons votre décision d'auditer ce service via le cabinet KPMG, comme nous l'avions maintes fois demandé. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous espérons être associés à la présentation du compte-rendu complet de cet audit, aux débats internes qui s'y dérouleront, autrement qu'à l'occasion d'une séance ripolinée de plénière.

La Corrèze n'échappe pas aux difficultés du secteur agricole. Une Assemblée Générale de la Chambre d'Agriculture a été interrompue par des manifestants, sur fond d'élections à venir et de traité Mercosur. Les agriculteurs sont au bord de l'épuisement et, parfois, de la faillite. Nous vous avons sollicité pour voter une motion contre ce marché qui échange des voitures allemandes contre de la viande frelatée en provenance du Brésil. Par ailleurs, le projet de foncière agrivoltaïque patine sévèrement. Pouvez-vous confirmer si vous avez travaillé en amont avec Tony CORNELISSEN sur ce sujet ? L'agrivoltaïsme peut avoir sa place, mais pas dans n'importe quelles conditions. Il faut faire preuve de prudence et diplomatie pour éviter de prendre une châtaigne. Par ailleurs, notre territoire est déjà bien positionné sur l'hydroélectricité et devrait l'être davantage avec les projets de STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage). Plusieurs sont à l'étude par EDF (Électricité De France). Il faudra s'en emparer et porter plus vigoureusement cette option de transition énergétique sur nos territoires.

Sur le plan économique, la Corrèze s'en sort, mais nous constatons des défections d'entreprises dans de nombreux secteurs et environ 2 000 emplois vacants dans le Département. Certains de ces postes pourraient peut-être être pourvus par un peu de main-d'œuvre étrangère. Concernant le prochain budget, vous proposez une motion pour demander au Premier ou Première Ministre de nous épargner en matière de ponctions. Nous la voterons, mais ne faites-vous pas preuve d'une certaine schizophrénie politique, puisque c'est votre Gouvernement LR qui propose ce budget ? Nous finirons par nous sentir totalement perdus. Je suggère de créer un parti commun, « So Corrèze ».

Enfin, convoquerez-vous les agents du Département comme vous l'aviez fait à l'époque de François HOLLANDE, qui essayait de redresser les comptes de la nation, mis à mal par SARKOZY ? Vous aviez alors affirmé que ce geste n'était pas politique. Nous vous connaissons bien.

L'année 2025 approche et, comme vous le savez, gouverner c'est choisir et prévoir.

Je vous remercie.

**M. ARFEUILLERE** — Monsieur le Président, chers collègues, je m'adresse à vous pour cette dernière séance de l'année 2024, une année marquée par de nombreux bouleversements politiques. Revenons brièvement sur les événements majeurs. En juin, la Macronie a pris une claque, poussant le Président de la République à dissoudre l'Assemblée Nationale et à convoquer des élections législatives anticipées. Loin d'apporter la clarification escomptée, cette décision a plutôt accentué l'incertitude politique, aucune majorité claire ne s'étant dégagée à l'issue du scrutin. La période des Jeux Olympiques et celle qui a suivi ont été marquées par une absence prolongée de Gouvernement durant 51 jours. Cette situation a fragilisé la position internationale de la France et généré une incertitude économique préoccupante. Face à la gravité de la situation, le Président a finalement confié les rênes du Gouvernement à la seule famille politique capable de redresser la situation, en choisissant Michel BARNIER, homme d'expérience et élu de terrain, en rupture avec le profil de ses prédécesseurs. Cependant, 2 mois après sa nomination, le Premier Ministre semble déjà en difficulté, notamment dans la préparation du budget 2025, exercice particulièrement délicat. Le Gouvernement doit présenter un budget de redressement dans un contexte économique défavorable, sous la menace d'une mise sous tutelle par Bruxelles et le FMI (Fonds Monétaire International). Pour se justifier, les responsables de cette gestion chaotique invoquent volontiers la crise sanitaire, qu'ils ont d'ailleurs exploitée pour se présenter, non sans une certaine arrogance, comme les sauveteurs de l'économie. Cependant, la pandémie ne peut tout excuser. Malgré la politique du « quoi qu'il en coûte », la dette Covid n'explique en réalité qu'un quart de l'endettement accumulé sous le mandat d'Emmanuel MACRON.

Aujourd'hui, l'Etat, en pompier pyromane, demande un effort à l'ensemble de la population et aux collectivités pour résorber un déficit qu'il a lui-même creusé. Le budget initial, conçu par les mêmes responsables de Bercy qui nous ont menés au bord de la faillite, ne propose rien d'autre que de ponctionner les Français et les collectivités pour combler le manque à gagner de l'Etat. Une solution de facilité qui leur épargne de s'atteler aux véritables problèmes de la France et de « dégraisser le mammoth », comme le disait un ancien Ministre. S'attaquer aux vrais problèmes de la France consisterait à limiter les dépenses de fonctionnement de l'Etat et de ses satellites, sachant que près de 1 200 agences et opérateurs emploient 500 000 équivalents temps plein, pour un coût de 80 milliards d'€. Toutes ces structures ne sont pas indispensables. Il faudrait également recentrer l'Etat sur ses missions régaliennes et les préoccupations essentielles des Français, comme la sécurité et la santé. A force de vouloir tout faire, l'Etat finit par faire tout mal. A bout de souffle, il est étouffé par la multiplication des couches normatives et des lois bavardes. L'Etat, hypercentralisé et lointain, doit plus que jamais se délester de sa technostructure, pour se rapprocher des Français. S'attaquer aux vrais problèmes de la France consisterait à fermer le robinet des dépenses sociales sans contrepartie, avec la révision de nos politiques de solidarité pour plus de justice sociale. Dévoyé de son esprit originel, l'Etat providence est aujourd'hui à la dérive : lourdement déficitaire, il a perdu la confiance des Français. Parce que nous sommes à l'ère de l'Etat désenchanté, qui semble avoir renoncé à la promesse républicaine : celle de donner à la nation la maîtrise de son destin, pour que chaque génération vive mieux que celle qui l'a précédée.

Face à ces défis, l'effort de réduction du déficit public ne peut qu'être collectif. Les collectivités et leurs élus sont prêts à retrousser leurs manches pour travailler avec bon sens au redressement des comptes publics. Mais cet effort ne pourra être fourni qu'à deux conditions. Premièrement, retrouver la confiance. Les premiers signaux envoyés par Michel BARNIER sont encourageants, car il semble vouloir mettre un terme aux politiques descendantes imposées par Paris. Au sein de son Gouvernement, nous espérons que Catherine VAUTRIN, nommée Ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, incarnera bientôt une confiance retrouvée entre l'Etat et les collectivités. Deuxièmement, il ne faudra pas chercher à faire des économies à l'emporte-pièce. Boucliers de la République, les collectivités sont les premières à répondre aux besoins des citoyens en matière de services publics, d'éducation, de santé, d'entretien des routes et réseaux, et de maintien du bien-vivre ensemble. Le Premier Ministre l'a souligné à Angers : les départements représentent l'échelon du concret, où naissent les projets, où les changements se voient, où se prennent les décisions qui impactent directement la vie des gens. Ainsi, il faut préférer lever les freins normatifs et fiscaux pour permettre aux collectivités d'investir sur les territoires l'argent du quotidien, celui qui finance les services publics de proximité.

En Corrèze, nous avons démontré, année après année, qu'une gestion saine, responsable et néanmoins ambitieuse est possible, préservant notre modèle social et renforçant les investissements d'avenir, tout en réduisant l'endettement. Contrairement à l'Etat qui creuse son déficit, le Département de la Corrèze maîtrise ses dépenses de fonctionnement et diminue sa dette. Cette gestion a d'ailleurs été saluée par la Chambre Régionale des Comptes, qui a souligné l'amélioration continue de notre situation financière depuis 2017. Gérer ne se limite pas à remplir des tableaux Excel et ajuster des colonnes de chiffres. C'est planifier, anticiper et rendre des comptes. En Corrèze, nous portons cette dynamique depuis des années et souhaitons l'intensifier, pour peu que l'Etat nous en laisse les moyens. Notre objectif n'est pas de dépenser plus, mais de dépenser mieux. Pour y parvenir, l'Etat doit nous accorder davantage de latitude, notamment sur les politiques sociales.

Nous sommes conscients que la route sera longue et périlleuse. Certaines collectivités ont opté pour l'agitation médiatique, allant jusqu'à mettre en vente des préfectures et des gendarmeries sur Le Bon Coin. D'autres se lamentent, demandant à leurs concitoyens de choisir entre la protection de l'enfance et l'autonomie des personnes âgées, ou entre les travaux dans les collèges et ceux dans les casernes de pompiers. En Corrèze, nous ne sommes coutumiers ni de la gesticulation ni de l'apitoiement. Nous faisons le choix de la responsabilité en poursuivant nos actions. D'autres collectivités cèdent à la facilité et songent à des coupes dans leurs investissements. Nous n'envisageons pas d'en faire autant, comme en témoignent la présentation du plan « Voies vertes pâles » et la poursuite du déploiement de notre plan « Routes 2030 » pour la planification des grands chantiers. Nous ne réduirons pas non plus les aides aux associations, conscients de leur rôle crucial dans l'animation de nos territoires et le maintien du bien-vivre ensemble. Nous présentons aujourd'hui une politique culturelle 2025 ambitieuse avec un accompagnement constant.

Notre seul choix en Corrèze est celui qui guide notre méthode depuis 2015 : responsabilité, ambition et justice sociale. Nous visons à mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin, en définissant des conditions pour bénéficier de certaines allocations, comme nous l'avons fait avec l'APA et en fixant des règles du jeu, comme nous souhaiterions le faire pour le rSa (revenu de Solidarité active).

Nous appelons de nouveau à un contrat de confiance avec l'Etat qui nous laissera la liberté de répondre aux attentes de nos concitoyens et qui dessinera les contours d'une république des territoires. Ce contrat permettrait à la France de retrouver un certain pragmatisme, en accord avec la vision de Gaston DEFFERRE qui souhaitait que les décisions soient prises là où elles s'appliquent, par les hommes en contact direct avec les problèmes. En Corrèze, nous défendons cette vision de la France : fière de son héritage, de son identité, de ses richesses et de sa force d'innovation. Une France qui se construit dans la diversité de ses territoires et de ses départements, à l'image de notre Corrèze innovante et dynamique, où il fait bon vivre, un Département auquel les Corrèziens sont fiers d'appartenir et sont profondément enracinés.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** — Merci aux deux représentants de nos groupes. Monsieur COMBES, je tiens à souligner que je n'éprouve aucune schizophrénie dans mon positionnement politique. En tant que gaulliste, je possède une colonne vertébrale idéologique tout en me situant au-dessus des partis. Cela me confère une liberté de ton et d'appréciation, me faisant parfois passer pour un électron libre, avec ses avantages et ses inconvénients. Cette posture me permet de condamner l'attitude et les actions de Bruno LE MAIRE, malgré notre amitié. Je critique vivement la dérive budgétaire initiée pendant la crise du Covid avec le « quoi qu'il en coûte ». Cette politique, s'ajoutant aux 35 heures qui ont dévalorisé le travail, crée un cocktail délétère pour notre pays. Ma liberté de ton s'étend également au Gouvernement actuel. Il est inadmissible qu'un Président de groupe fasse des annonces à la place des Ministres. La gravité de la situation économique et sociale exige davantage de sérieux. Les Français sauront faire le tri, et la sincérité restera un critère central de jugement.

Je crains que ces comportements n'alimentent le populisme. On le constate dans certains commentaires. Il n'est pas possible de chercher à défendre les services publics tout en dénigrant ceux qui les font fonctionner. Chacun doit assumer son rôle, sans sureffectifs inutiles, que ce soit dans le public ou le privé. D'ailleurs, le travail est parfois plus intense dans certaines collectivités territoriales que dans de grandes entreprises privées. Tout ceci appelle à davantage de modération.

Je me souviens du 23 septembre 2016, lorsque les départements menaçaient d'un mode dégradé des services publics pour protester contre le gouvernement et démontrer leur utilité. J'avais alors proposé de réunir tous nos agents pour organiser ce mouvement car, une fois à Marbot, il était évident que le fait d'être absents à leurs postes générerait de facto un mode dégradé. J'ai réitéré la même approche avec la Cour des Comptes concernant le service minimum. La notion me surprend. L'instauration d'un service minimum atteste d'un manque de confiance dans la capacité d'un service public à exécuter l'urgence. Cela vide le métier d'agent public de sa substance. Pour rappel, l'an dernier, nos agents ont déneigé les routes tout en participant au mouvement contre la réforme des retraites. Nous n'avons pas besoin de service minimum, mais d'éthique dans le métier exercé. Il est possible de revendiquer tout en assumant ses engagements. In fine, en septembre 2016, seuls 2 départements sur 100 ont mis la menace à exécution (dont la Corrèze). Cette anecdote illustre le décalage fréquent entre les déclarations martiales et leur concrétisation. Lors d'un récent Congrès, j'ai observé avec amusement des collègues envisager de ne plus payer le rSa en guise de protestation. Je leur ai rappelé qu'une menace similaire, formulée quelques années plus tôt contre le Premier Ministre VALLS, qui souhaitait renationaliser cette prestation, s'était rapidement essouffée : de 34 départements prêts à suspendre le paiement le premier mois, il n'en est finalement resté qu'un seul au bout du compte (La Corrèze).

Voilà pourquoi nous ne recourons pas au mode dégradé, à moins que tous les départements ne le décident de façon ferme. Dans ce cas, nous suivrons. Il est regrettable que l'intention n'ait pas été suivie d'actes, car cette initiative avait du sens. Elle aurait permis de montrer aux citoyens notre engagement et de valoriser le travail des agents. La méthode de François HOLLANDE, à l'époque, avait le mérite de poser des bases claires, avec une contrepartie d'augmentation des bases dont personne n'est venu se plaindre, y compris dans les collectivités locales ces dernières années.

Sur la question de l'action sociale, nous avons pu prendre certaines décisions grâce à une approche plus équitable. Je souhaite un pouvoir réglementaire renforcé pour aller plus loin dans la justice sociale et cibler davantage ceux qui en ont le plus besoin plutôt que de diluer l'action. Quant à l'Aide Sociale à l'Enfance, la situation est tendue en Corrèze, comme ailleurs. Ce n'est pas une question de moyens financiers, qui ont doublé depuis 2015 pour atteindre près de 30 M€. Nous sommes prêts à augmenter encore ce budget si nécessaire. Le défi réside plutôt dans les ressources humaines. Nous recrutons autant que possible, mais nous sommes confrontés à un fort turnover et à un manque d'expérience des jeunes professionnels. Il est crucial de les accompagner correctement, car ils travaillent sur des situations humaines complexes et peuvent même se retrouver embarqués dans des problèmes susceptibles de les mettre en danger. Nous avons mandaté KPMG pour une étude, dont les résultats seront présentés en janvier ou février, suivis d'actions en juin. Vous serez associés à ce processus. J'ai également demandé une mission d'appui pour soutenir les directions et les agents sur le terrain, afin d'améliorer la fluidité des opérations. La situation est tendue, avec une augmentation de 25 % des informations préoccupantes chaque année, soit plus de 1 200 cas supplémentaires à traiter en 2024. C'est un défi colossal qui reflète peut-être une évolution sociétale inquiétante. Nous travaillons sur le sujet de l'ASE en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), dans le cadre d'un triptyque impliquant

également le Département et la justice. Cette dernière émet des Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) sans considération pour notre capacité d'accueil, nous laissant gérer la situation du jour au lendemain. Il est impératif d'améliorer notre coordination.

Concernant la santé, la Corrèze manque de pédopsychiatres. Le Premier Ministre a fait de la santé mentale une priorité et, à juste titre, car la problématique dépasse le cadre de l'enfance. Grâce à la direction commune des hôpitaux, j'ai obtenu du directeur général de l'ARS l'accord pour créer rapidement, à Tulle, un pôle d'hospitalisation de six places pour les enfants en difficulté. Cette initiative est cruciale, car un enfant souffrant de troubles psychiatriques, placé au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), peut se montrer violent envers le personnel, rendant la situation intenable. J'évoque le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, parce qu'aucune autre structure n'accepte ces enfants. Même les MECS (Maisons d'Enfance à Caractère Social), pourtant conçues pour gérer ces situations, nous les renvoient, invoquant leur droit de retrait. Aujourd'hui, plus personne ne veut prendre en charge ces cas difficiles, alors que c'est précisément leur mission.

Nous avons l'opportunité de créer un nouvel établissement avec 8 places d'hospitalisation de jour. Nous sommes prêts à investir 800 000 € pour l'aménagement du bâtiment et 800 000 € annuels supplémentaires pour disposer d'un centre semi-fermé avec soins. Cependant, nous sommes confrontés à des obstacles administratifs posés par l'ARS, le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande), etc. Les autorisations ne nous sont pas accordées, alors que les appels d'offres ont été lancés, que nous avons recruté des professionnels et que nous risquons de perdre ces derniers avant même d'ouvrir les portes du centre. Cette situation est absurde. Il est pourtant crucial d'avoir un établissement où un seul acteur est responsable de la prise en charge complète de l'enfant, coordonnant les autres intervenants. Un système fragmenté ne peut fonctionner efficacement. Ce problème nous concerne tous et ne cesse de s'amplifier, d'autant plus que, certains de ces enfants, en grandissant, reproduisent les mêmes schémas. Nous devons traiter ce sujet collectivement.

Pour ce qui est de la foncière, le sujet est entaché par beaucoup de démagogie et de politique politicienne. Nous avons été informés et avons soutenu l'idée d'un outil de portage foncier, mais nous ne sommes pas partie prenante dans les actions ou la gouvernance de la foncière. Une instance spécifique a été créée pour rassembler les partenaires, dont le Préfet, afin de faciliter les discussions et la diplomatie. Quant à l'agrivoltaïque et le photovoltaïque au sol, le Département de la Corrèze fait partie des 3 collectivités en France à avoir déposé un recours contre le décret sur l'agrivoltaïsme paru en juillet. Nous estimons que ce décret, particulièrement pour les zones d'élevage et herbagères comme la Corrèze, ouvre la porte à une implantation excessive de ces installations. Je ne peux pas me résoudre à voir des panneaux photovoltaïques partout pour assurer un revenu agricole décent. Ce n'est ni la vocation ni le paysage souhaités.

J'ai récemment été auditionné pour le compte des départements. 3 collectivités sont impliquées : la Région Normandie, dont le Président est très opposé au sujet et porte un recours au Conseil d'Etat avec le Département de la Vendée (car mon collègue préside la Commission Energie de l'Assemblée des Départements de France), et moi-même, étant en première ligne sur cette question. Lors de l'audition, 2 Députés étaient présents, l'un socialiste, l'autre du « socle commun », une alliance politique dont je m'interroge sur la cohérence. Nous avons exprimé devant la Commission Parlementaire la nécessité d'une nouvelle loi clarifiant les enjeux, notamment concernant les installations au sol. Notre priorité porte sur les toitures. Actuellement, seuls les bâtiments de plus de 600 m<sup>2</sup> situés à moins de 200 mètres des postes sources sont équipés, le raccordement étant trop onéreux pour les autres. Pour démocratiser le photovoltaïque sur les toitures, il faut élaborer un système (et c'est l'objet de la foncière), permettant de financer le surcoût de raccordement pour les bâtiments éloignés des postes. Cela assurerait une équité d'accès. En Corrèze, nos exploitations agricoles et artisanales ont souvent de petites toitures nécessitant des investissements conséquents. Il faut lever ces freins.

Concernant les installations au sol, nous pensons qu'une nouvelle loi est nécessaire. En Corrèze, nous estimons même que l'énergie devrait être un bien commun. L'Union Européenne aurait dû se refonder sur l'énergie, car sans eau et sans énergie, rien n'est possible. La libéralisation du marché de l'électricité n'a conduit qu'à la perte des tarifs réglementés et à l'augmentation des prix. La libéralisation n'a pas favorisé la concurrence, mais les surcoûts. Nous proposons une loi qui limiterait l'utilisation des terres agricoles pour le photovoltaïque à 0,1 %, avec un accord entre

agriculteurs, collectivités locales et le Préfet sur les emplacements. Je préfère des installations concentrées sur quelques hectares plutôt que dispersées sur une surface 5 fois plus grande, comme le propose l'agrivoltaïsme. L'impact paysager serait considérable. L'enjeu principal reste la répartition de la valeur. Lors de la session de la Chambre d'Agriculture, j'ai appelé à l'apaisement concernant la foncière. Paradoxalement, ceux qui défendent ce projet de partage de la valeur (alors même que cette notion ne fait pas partie de leur ADN –Acide Désoxyribonucléique–) subissent des critiques de la part de ceux dont ce devrait être le credo, comme la Confédération Paysanne ou certains élus de gauche. C'est le monde à l'envers. Il est injuste d'accuser Tony CORNELISSEN d'enrichissement personnel. En période électorale des Chambres d'Agriculture, promouvoir le partage de la valeur auprès des agriculteurs, alors que beaucoup espèrent tirer profit du photovoltaïque pour leur retraite ou leurs investissements, me semble courageux. Nous devons mettre un terme à ces aberrations et revenir à la raison. S'il y a eu des problèmes de communication, organisons des réunions plutôt que des manifestations systématiques. J'appelle à plus de clémence, d'autant que la foncière a été votée à l'unanimité.

Enfin, pour clore le volet sur l'agriculture, je comprends l'attrait pour les petites exploitations, mais cela ne doit pas conduire à critiquer ceux qui optent pour des fermes de plus grande taille. Nous avons besoin de structures diverses, capables notamment de produire pour l'industrie agroalimentaire. Nous ne pouvons pas tout importer. J'en appelle donc à la modération et au respect mutuel, car l'agriculture est variée. Le modèle d'exploitation familiale traditionnel a évolué, avec souvent un conjoint qui travaille à l'extérieur, pour soutenir le niveau de vie. Cessons d'opposer les différents types d'agriculture. Le véritable enjeu est l'adaptation au changement climatique, particulièrement dans notre région vulnérable. Produire sainement est crucial, mais arrêtons de considérer les petites fermes comme vertueuses et les grandes comme néfastes. Je pratique depuis longtemps une agriculture écologiquement intensive, respectueuse des sols, notre outil de travail. C'est une question de bon sens. De même, les exploitations employant de la main-d'œuvre étrangère, faute de travailleurs français, ne devraient pas être stigmatisées. Nous avons besoin de tous ces modèles.

**Mme MEUNIER** — Je tiens à vous rassurer quant aux élus corréziens qui voteront ou non la motion. Je pense que M. HOLLANDE votera en faveur de cette motion soutenue par le Front Populaire, tandis que nous nous y refuserons. Je m'interroge également sur l'abrogation du délit d'apologie du terrorisme et ses soutiens potentiels. Je partage votre constat : l'Assemblée Nationale compte 47 Députés LR responsables. Nous sommes conscients de la nécessité de réaliser 60 milliards d'€ de non-dépenses. Mais le Front Populaire a voté 60 milliards d'€ de taxes et d'impôts supplémentaires. La question se pose : faut-il augmenter les impôts de 60 milliards d'€ ou chercher à réaliser des économies ? Concernant le budget présenté par M. BARNIER, je considère qu'il est satisfaisant compte tenu du délai de 15 jours dont il disposait. Il n'est bien évidemment pas parfait et devra donner lieu à de nombreuses négociations. Il est impératif de réduire un vaste déficit, dont les élus LR ne sont pas responsables, d'autant plus que nous sommes restés dans l'opposition pendant des années. Il est temps d'ouvrir les yeux sur la réalité de la situation.

Je tiens à exprimer ma profonde inquiétude quant à une éventuelle censure du Gouvernement. En l'absence de Gouvernement, les salaires des fonctionnaires seront certes assurés, ce qui est crucial pour notre économie. Néanmoins, comme l'a souligné le Premier Ministre, nous risquons une véritable tempête sur les marchés financiers. Cela se traduirait par une hausse de l'inflation, une baisse du pouvoir d'achat et une explosion des taux d'emprunt. Il est essentiel que chacun prenne conscience de ces enjeux et assume ses responsabilités le moment venu.

**M. LE PRÉSIDENT** — Pour apporter des précisions sur la question l'ASE, je confirme qu'il n'y a aucun placement non exécuté. Cependant, certaines mesures éducatives, qu'elles soient ordonnées par le juge ou prescrites par le Département, ne sont pas intégralement réalisées en raison d'un manque de ressources humaines. J'ai encore signé ce matin 2 nouveaux contrats pour recruter du personnel, mais nous sommes en surcharge et il est impératif d'améliorer notre efficacité. Nous devons revoir nos procédures pour nous assurer de leur pertinence et de leur efficacité. C'est l'objet du travail en cours.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

RAPPORT N° 301

**CORRÈZE TRANSITION ECOLOGIQUE : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE MOBILITÉ DOUCE –  
PLAN VOIES VERTES PÂLES**

**Mme BUISSON** — Nous nous réunissons aujourd’hui pour aborder le schéma départemental de mobilité douce « Plan Voies Vertes Pâles », dans la continuité des mesures adoptées en avril dernier. Notre engagement répond à une forte demande d’accès à des formes de mobilité douce, tant pour les déplacements quotidiens des Corrèziens que pour le tourisme et les loisirs. Cette aspiration au développement de mobilités plus durables et adaptées à notre ruralité constitue également l’un des grands axes du programme Corrèze Transition Ecologique. Plusieurs objectifs ont guidé notre démarche : mobilité douce, sobriété routière, préservation de l’environnement, coconstruction des tracés, sécurité et couverture départementale. Durant plusieurs mois, nous avons misé sur une collaboration étroite avec les 9 intercommunalités corréziennes en charge des mobilités, pour poser les enjeux inhérents au développement des solutions et, surtout, les décliner avec elles. Une expérimentation a ensuite été menée cet été en Xaintrie, riche en enseignements. C’est ainsi que nous sommes parvenus à bâtir collectivement notre schéma départemental de mobilité douce intitulé « Plan Voies Vertes Pâles ».

Une Voie Verte Pâle est destinée à tous les véhicules motorisés, aux vélos et aux piétons. Ce plan établit un maillage homogène de voies de mobilité douce à l’échelle départementale, reliant les principaux points d’intérêt corréziens sur le plan touristique, culturel, patrimonial, professionnel et scolaire. La construction de ce réseau repose sur le pragmatisme, afin de l’adapter à la réalité de notre ruralité et aux déplacements quotidiens des Corrèziens, ainsi que sur la sobriété routière, en utilisant ou valorisant des infrastructures existantes telles que les routes départementales à faible trafic, les voies communales et les chemins ruraux. Cette approche permet de minimiser l’impact environnemental et de réduire les coûts d’aménagement, principal frein à la mise en œuvre d’infrastructures dédiées aux mobilités douces en milieu rural.

Notre projet se distingue par sa conception novatrice : les voies vertes pâles seront accessibles à tous (piétons, cyclistes et véhicules motorisés). Pour garantir la sécurité, nous avons privilégié l’utilisation de routes à faible trafic sur lesquelles une signalétique et des aménagements spécifiques seront mis en place pour favoriser les déplacements doux. Ces tronçons s’adresseront aussi bien aux touristes qu’aux familles corréziennes. Grâce à la concertation et à la coconstruction avec les intercommunalités, les communes et les acteurs locaux, notamment les associations de cyclistes, les itinéraires des voies vertes pâles ont été élaborés pour obtenir un tracé adapté aux spécificités de chaque territoire, tout en prenant en compte les initiatives locales existantes. Concrètement, nous avons transmis les projets de tracés à toutes les communes concernées, puis nous les avons rencontrées lors de réunions organisées dans chaque territoire, en présence des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Nous avons élaboré chaque tracé en intégrant les remarques émises. Le document final a été soumis à chaque municipalité pour validation et délibération. Ce processus collaboratif a abouti à un tracé définitif reliant 78 points d’intérêt départementaux, soigneusement sélectionnés pour leur attractivité et leur pérennité. Il s’agit notamment de châteaux, musées, sites naturels et villages de caractère, autant de lieux remarquables désormais accessibles via un réseau de près de 1 200 kilomètres, composé à 74 % de routes départementales et à 26 % de voies communales ou chemins ruraux.

Le Conseil Départemental prendra en charge l’entretien de l’ensemble du réseau, y compris les voies non départementales. Des conventions seront établies avec les EPCI et les communes pour la gestion des voies partagées. Afin d’ouvrir les voies vertes pâles en juillet 2025, les travaux d’aménagement seront menés par secteur pour sécuriser les axes retenus, incluant la signalétique verticale et horizontale, ainsi que les aménagements de sécurité nécessaires, notamment aux carrefours et points de franchissement. Nous allouons 2,1 M€ dès 2025 pour ces travaux de sécurisation, auxquels s’ajouteront 533 000 € annuels pour l’entretien du réseau.

L'approche collaborative qui a caractérisé l'élaboration du projet se poursuivra durant la phase opérationnelle, ainsi que dans l'évaluation et le suivi du schéma. Une évaluation intermédiaire sera effectuée tous les 2 ans, complétée d'une réévaluation globale du schéma à échéance, afin d'adapter le réseau aux évolutions des besoins et des usages, notamment l'utilisation croissante des vélos à assistance électrique.

Ce Plan Voies Vertes Pâles, couvrant le Département et ses 9 territoires, s'inscrit dans notre programme Corrèze Transition Ecologique, favorisant les mobilités douces pour les déplacements quotidiens, le tourisme, le sport et les loisirs. Avant de vous inviter à adopter ce schéma départemental des mobilités douces, je vous propose de découvrir une vidéo présentant notre projet. Je tiens à souligner l'excellente qualité du travail réalisé par nos services en collaboration avec les intercommunalités, démontrant une transversalité exemplaire.

*Une vidéo est projetée en séance.*

**M. COMBES** — Ce document est très bien conçu et plus efficace qu'une simple délibération. Les illustrations sont particulièrement réussies. Cependant, je m'interroge sur la focalisation apparente sur Argental-sur-Dordogne. Envisagez-vous de reconquérir ce canton ? Bien que ce travail soit de qualité, sa mise en œuvre quotidienne s'annonce complexe. L'exemple de la contre-circulation cycliste dans la rue de Victor Hugo illustre les défis à relever. Il est frappant de constater à quel point certains usagers peinent à accepter des modes de transport différents du leur. Néanmoins, les mentalités évolueront progressivement. Comme le dit l'adage : les chiens aboient et la caravane passe.

**M. LABBAT** — Ce sujet soulève des interrogations et des divergences au sein de notre groupe, ce qui se reflétera dans nos votes. Nous estimons que l'investissement de plus de 2 M€ et les 500 000 € de frais de fonctionnement pour ce dispositif sont inopportuns dans le contexte actuel. Comme vous l'avez mentionné en préambule, nous devons bientôt identifier des sources d'économies ou de non-dépenses pour équilibrer notre budget. Nous proposons donc de ne pas engager ces 2,5 M€. Ce n'est pas que l'idée soit mauvaise ou que le travail effectué soit insatisfaisant, mais nous nous interrogeons sur le retour sur investissement en termes d'attractivité pour notre collectivité. Certains d'entre nous restent sceptiques. Les projets « 100 % fibre » et « Origine Corrèze » nous semblaient plus pertinents à l'époque. Nous considérons que les investissements dans le photovoltaïque et l'eau sont des sujets plus prioritaires. Nous étions sceptiques concernant l'initiative « Corrèze dans ma poche », mais les montants engagés étaient moindres.

**Mme LAVALLEE** — Monsieur le Président, je partage l'analyse de Jean-François LABBAT et m'interroge sur la valeur ajoutée de ces aménagements. Une voie verte pâle demeure essentiellement une route départementale où la circulation motorisée reste omniprésente. La signalisation espacée tous les 5 kilomètres s'avère insuffisante pour assurer une sécurité optimale, en particulier pour les familles, les enfants en rollers ou en poussette, et les cyclistes occasionnels en quête d'un espace partagé à l'écart du trafic routier. Cette cohabitation engendre un risque de confusion des usages et d'accidents, la signalétique sporadique ne permettant pas de responsabiliser efficacement les conducteurs. De surcroît, ces aménagements n'offriront qu'un attrait limité, voire nul, pour les marcheurs qui privilégient des sentiers naturels, loin des nuisances sonores et des dangers routiers. Une route départementale, même aménagée, ne répond pas aux attentes des randonneurs en quête de calme et d'immersion dans la nature. Les familles et cyclistes amateurs recherchent des pistes cyclables sécurisées pour évoluer sereinement, surtout avec des enfants. L'absence de séparation claire et la coexistence avec des véhicules motorisés (voitures, tracteurs, poids lourds) sur les routes secondaires ne répondent pas à ces besoins. Ces voies semblent donc davantage conçues pour des usagers aguerris, habitués à partager la route, ce qui limite fortement leur attractivité pour les familles, les promeneurs et les touristes. Ces aménagements partagés risquent de devenir une solution à « moitié verte », incapable de satisfaire les attentes des utilisateurs et de générer un véritable engouement. Par conséquent, ce projet risque fort de ne pas offrir un retour sur investissement touristique ou social à la hauteur des sommes engagées.

En conclusion, ce type de voies reposant sur une route départementale partagée ne garantit ni la sécurité, ni le confort, ni l'attractivité nécessaires pour un véritable espace dédié au déplacement doux. Ce compromis risque de décevoir toutes les catégories d'usagers concernés. C'est pourquoi la grande majorité d'entre nous vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT** – Chacun est libre de son opinion, mais tous ceux qui ont assisté au test ne partagent pas cet avis. Lorsque les pistes cyclables ont été mises en place à Paris, l'initiative avait suscité une levée de boucliers. Finalement, aujourd'hui, elles font l'unanimité, et toutes les villes s'y mettent. Idem pour la limitation de vitesse à 30 km/h.

Je souhaite replacer ce sujet dans le contexte de notre transition écologique. En 2017, nous avons adopté le programme Corrèze Transition Ecologique, basé sur la sobriété et comprenant plusieurs axes : l'habitat, notamment social, avec des aides à la pierre et à l'isolation qui ont reçu un bon accueil, ainsi que l'eau et l'énergie (avec le bouclier énergétique et la production locale d'énergie). Le Département teste actuellement un outil permettant aux Corrèziens d'utiliser l'énergie produite localement.

Un autre volet important concerne les mobilités douces, un domaine où les territoires ruraux sont souvent laissés pour compte. Il est crucial que les ruraux ne soient pas défavorisés. C'est un véritable enjeu de différenciation des politiques. Dans nos campagnes, la voiture reste indispensable. Le diesel a été abandonné parce que nous sommes essentiellement gouvernés par des citoyens qui redoutaient l'impact des particules fines. Si une politique différenciée avait été appliquée, nous aurions continué à tolérer le diesel en zone rurale moins polluant que l'essence. Le Département de la Corrèze a toujours défendu l'usage de la voiture, notamment sur la question des 90 km/h et de la sécurité routière. Cependant, nous constatons une évolution sociétale : de plus en plus d'entreprises en milieu rural nous sollicitent pour développer la mobilité douce. Certains employés souhaitent se rendre au travail à vélo. J'ai moi-même croisé des cyclistes ce matin entre Beynat et Tulle, à 06 h 30 du matin, ce qui n'est pas sans danger sur nos routes actuelles. Nous devons donc créer les conditions pour permettre ces nouvelles mobilités. Nous travaillons la question avec les EPCI, y compris sur des voies vertes existantes et complémentaires qui devront être reliées à l'agglomération de Brive-la-Gaillarde. La sécurisation concerne autant les voies vertes que les voies vertes pâles.

Je tiens à souligner que ces aménagements ne sont pas destinés uniquement aux touristes. Cette initiative a également une dimension structurante pour relier nos intercommunalités. La réflexion intercantonale présente l'avantage d'être interconnectée, permettant ainsi de créer un maillage cohérent. Nous effectuerons bien entendu un bilan, avec des points d'étape annuels et une évaluation plus approfondie dans 3 ou 4 ans.

Concernant l'aspect financier, comme je l'ai mentionné précédemment, nous n'allons pas renoncer à nos ambitions. Ce n'est pas parce que certains ont mal géré la nation que nous allons cesser d'investir en Corrèze. Nous continuerons à travailler sur l'efficacité de nos politiques tout en maintenant notre dynamique d'investissement. De plus, cette politique nous permet de bénéficier des aides de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour toutes les autres collectivités, afin de faire émerger un plan vélo global. Certes, des choix seront nécessaires, mais je pourrais évoquer d'autres décisions passées, comme la restauration du Viaduc des Rochers Noirs qui a été très controversée en son temps. Et pourquoi pas pousser les interrogations jusqu'à l'utilité de continuer à soutenir les artistes et les musiciens ? Je comprends les réserves exprimées, mais notre choix est de ne pas sacrifier l'aménagement du territoire, mais d'être précurseurs et de maintenir notre attractivité.

Vous évoquez à juste titre Origine Corrèze : heureusement que nous avons pris cette initiative voici 5 ans, car aujourd'hui, tout le monde cherche à nous imiter. Je peux citer un autre exemple : la conciergerie départementale. J'ai récemment constaté que l'agglomération de Brive-la-Gaillarde en avait mis une en place et je vois que la plupart de nos collègues des autres départements ont repris ce système. Cela démontre l'importance d'avoir une longueur d'avance : les premiers à agir seront toujours les mieux servis. Nous assumons donc le choix de cet investissement, comme nous en assumerons d'autres dans nos orientations budgétaires. Je tiens à préciser que je ne fais pas d'amalgame dans mes propos. C'est sur la question du choix que je fais un rapprochement.

Concernant la pertinence de lancer le projet dans le contexte actuel, nous nous sommes aussi posé la question à de nombreuses reprises. Nous avons finalement décidé d'aller de l'avant, car la question des voies vertes pâles est inscrite au budget 2025. Si j'avais été seul décisionnaire, ce projet aurait été réalisé il y a 3 ou 5 ans, car nous en parlons depuis longtemps. Nous avons tout essayé, jusqu'au moment où nous avons décidé d'arrêter d'en parler et de passer à l'action. La question budgétaire serait désormais derrière nous. Nous sommes dans le bon timing, et nous ferons le point sur l'avancement du projet.

**Mme BOISSIERAS** — Le schéma proposé me semble bien conçu, mais il cible principalement une audience touristique. Or, nos concitoyens sont davantage préoccupés par leurs déplacements quotidiens et je doute que ce projet ait un impact significatif. Ce qui me dérange particulièrement dans cette proposition, c'est l'allocation de plus d'1 M€ à la signalétique routière. En comparaison, lors des trois dernières Commissions Permanentes, nous avons voté 613 500 € de dotations supplémentaires pour les collèges, afin d'assurer leur viabilisation. Bien que ce schéma soit intéressant et mérite d'être étudié, je pense que le moment est mal choisi pour sa mise en œuvre. Nous sommes peut-être en retard sur ce sujet, mais dans le contexte national actuel, je ne suis pas convaincue que cette action soit perçue comme prioritaire ou justifiée. Je crains que l'investissement de plus d'1 M€ dans la signalétique routière ne soit pas bien accueilli par l'opinion publique.

**M. LE PRESIDENT** — Sur la question des collèges, il est difficile de comparer l'investissement avec celui des voies vertes. Nous allouons aux collèges les moyens nécessaires, qu'il s'agisse de 600 000 € supplémentaires ou davantage. Aucun collègue ne manque actuellement de ressources pour mener à bien ses projets.

Je n'ai pas insisté sur l'argument des déplacements quotidiens pour ne pas froisser nos partenaires dont c'est la compétence. Peu de communautés de communes ou d'agglomérations se donnent les moyens de développer de véritables mobilités du quotidien, hormis quelques exceptions comme Brive-la-Gaillarde avec sa voie verte. Cette compétence relève pourtant des intercommunalités. A Tulle, par exemple, j'ai récemment reçu dès 8 heures du matin une personne arrivée en train, enchantée par l'efficacité des transports locaux qui l'ont amenée jusqu'au Conseil Départemental. C'est précisément ce type de mobilité du quotidien que les intercommunalités doivent développer. Notre rôle au Département est de créer une ossature globale à partir de nos compétences propres, permettant aux intercommunalités de répondre aux besoins quotidiens des citoyens. Nous redirigeons les entreprises qui nous sollicitent vers les intercommunalités tout en veillant à la cohérence d'ensemble. C'est pourquoi les 9 intercommunalités ont travaillé sur un schéma global, évitant ainsi que chacun agisse de son côté. Prenons l'exemple de Brive-la-Gaillarde, qui a lancé un service de mobilité différent de celui de Tulle, ce qui pose problème pour les déplacements entre les 2 villes. Dans le cadre des mobilités du futur, une telle segmentation n'est pas viable. Bien que la compétence soit répartie, il faut trouver des solutions communes. Nous observons la même problématique avec les aires de covoiturage : chaque entité a sa propre application, ce qui nuit à l'efficacité globale et sème la confusion. Nous n'avons pas vocation à assurer les mobilités du quotidien et mettons donc l'accent sur le tourisme, qui relève de notre compétence, tout en contribuant à structurer l'ensemble.

Quant au calendrier, il est malhonnête de feindre la surprise face au niveau d'endettement du pays. Ce risque était connu depuis longtemps, même s'il n'était pas au centre de l'attention médiatique. Mener de tels projets en 11 mois est un véritable exploit, et je salue le travail des équipes. La dette existait hier, elle persistera demain malgré les voies vertes.

**Mme BUISSON** — Le coût élevé s'explique par la mise en œuvre du projet sur une seule année. Procéder par étapes présente l'inconvénient de faire sortir les usagers d'un circuit sécurisé, avec une perte de cohérence dans la signalétique. Notre rôle, en tant que collectivité, est d'accompagner les évolutions sociétales et les nouveaux usages. La pratique du vélo à assistance électrique, qui a révolutionné les déplacements, illustre bien cette tendance. Nous devons soutenir ces changements de la meilleure façon possible. Je comprends la difficulté d'appropriation de ce nouveau concept. Dans ce domaine comme dans d'autres, il est toujours complexe d'avoir raison trop tôt. Cela nécessite adaptation et suivi.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 301 relative à Corrèze Transition Ecologique : schéma départemental de mobilité douce -  
Plan Voies Vertes Pâles  
est adoptée à la majorité par 29 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.*

**RAPPORT N° 302**

**ROUTES 2030 –  
PLANIFICATION PROJETS DE CONTOURNEMENT**

**M. TAGUET** — Pour favoriser le développement de notre territoire, nous avons établi le plan Routes 2030 afin de lancer ou relancer les grands projets routiers stratégiques pour la Corrèze. Je vous propose un état des lieux de la planification des projets de déviation de la RD901 et de Meymac, ainsi qu'un point sur l'avancement des projets de Lubersac et Noailles.

Concernant la déviation de la RD901 à Varetz, ce projet de 5,8 kilomètres linéaires vise à sécuriser et fluidifier le trafic de la liaison Brive-Objat, qui supporte près de 14 000 véhicules par jour, dont 500 poids lourds. Les collectivités locales (Communes de Varetz, Saint-Viance et Allasac, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive) se sont prononcées favorablement. Les études se poursuivent sur la base du tracé retenu lors de la séance plénière de juillet dernier. En 2025, nous lancerons les études environnementales, établirons les dossiers réglementaires et finaliserons les négociations foncières amiables. Ces éléments permettront d'engager l'instruction des dossiers par l'Etat en 2026, aboutissant à l'enquête publique et aux arrêtés d'autorisation. Les études de projet de maîtrise d'œuvre seront également finalisées. Nous prévoyons le début des travaux en 2027.

Pour la déviation de Meymac, le projet de 4 kilomètres linéaires délesterait le centre-bourg qui connaît un trafic d'environ 2 000 véhicules par jour, dont 100 poids lourds et grumiers. Les territoires concernés (Communautés de Communes Haute-Corrèze-Communauté et Vézère-Monédières-Millesources, la Commune de Meymac et le PNR –Parc Naturel Régional– de Millevaches) soutiennent le projet. Les études sont en cours de finalisation, avec des ajustements ponctuels du tracé suite aux demandes des acteurs économiques locaux. Après l'établissement des dossiers réglementaires et les négociations foncières amiables en 2025, le projet sera soumis à l'instruction de l'Etat en 2026, en vue de l'enquête publique et des arrêtés d'autorisation. Le lancement des travaux est prévu pour 2027.

Concernant le contournement de Lubersac, le projet de 4 kilomètres linéaires vise à réduire un trafic de centre-bourg de 4 300 véhicules, dont 400 poids lourds. Les travaux débutés cet été se poursuivront jusqu'à la mise en service prévue en juin 2025. Enfin, pour le contournement de Noailles, le projet sera évalué en fonction de l'impact de la déviation de Malemort-sur-Corrèze sur les reports de trafic. Une étude, finalisée fin 2025, guidera la suite de cette opération.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 302 relative aux Routes 2030 – Planification projets de contournement est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

POLITIQUE CULTURELLE 2025

**M. LESCURE** — Pour favoriser une offre culturelle de qualité et de proximité accessible à tous les Corrèziens sur l'ensemble du territoire départemental, nous accompagnons les acteurs culturels dans leurs projets. Ce soutien conséquent et constant contribue à préserver et renforcer durablement le tissu associatif corrézien, particulièrement en milieu rural. Les indicateurs positifs constatés ces dernières années se confirment et s'amplifient, avec une augmentation du nombre global d'associations accompagnées, passant de 435 en 2024 à 465 en 2025. Les projets sont de plus en plus denses et qualitatifs et nous constatons une progression du nombre et de la qualité des ateliers d'éducation artistique, permettant à davantage d'élèves de bénéficier de parcours plus complets.

Afin de donner aux acteurs locaux de la culture la visibilité nécessaire pour préparer leurs projets, je vous propose de valider les montants suivants pour 2025 :

- 269 700 € pour 465 associations au titre des Actions Culturelles des Territoires (ACT) ;
- 822 400 € pour 33 associations ou festivals dans le cadre des événements à vocation départementale ;
- 31 900 € pour 71 Ateliers d'Education Artistique, bénéficiant à plus de 5 400 élèves en 2025 (2 200 au titre de cette année) ;
- 420 000 € pour 10 structures bénéficiaires du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, dont un effort particulier de 7 000 € pour soutenir l'enseignement musical dans les écoles et les collèges via les classes orchestres ;
- 15 000 € reconduits pour soutenir les radios associatives corréziennes, vectrices de lien social, contribuant à la promotion de la Corrèze et de ses talents, tout en garantissant une information de qualité et de proximité aux Corrèziens.

Au total, je vous propose de porter à 1 559 M€ les crédits alloués à notre politique culturelle en 2025.

**Mme BOISSIERAS** — L'enveloppe globale augmente de 20 000 €, dont 10 000 € supplémentaires pour les Actions Culturelles de Territoires, avec 44 demandes additionnelles cette année. C'est un signe encourageant de l'engagement de nos associations. Les 10 000 € restants sont alloués aux Événements à Vocation Départementale (EVD), principalement pour le festival de Malemort-sur-Corrèze, 2 autres événements étant annulés. Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques reste inchangé.

Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés majeures que rencontrent certaines écoles de musique associatives. Le Schéma Départemental vise à garantir l'égalité d'accès aux enseignements initiaux, assurer un développement équilibré des enseignements artistiques en Corrèze et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural. Le dynamisme de ces écoles, leur travail de sensibilisation auprès des scolaires et leur contribution à l'attractivité et à l'animation des territoires sont cruciaux. Nous avons évoqué leurs difficultés en commission ad hoc et discuté de la nécessité de les accompagner, au-delà du soutien financier, pour consolider leurs bases budgétaires. Nous avons envisagé une approche plus structurelle. Actuellement, leur seul levier est d'augmenter les participations des familles pour faire face à la hausse de la masse salariale, notamment pour rémunérer les professeurs de musique. Il est regrettable que l'école de musique associative d'Objat ait dû renoncer à une vingtaine d'inscriptions en 2024, malgré son engagement et son dynamisme.

J'espère que les discussions en Commission seront suivies d'actions concrètes, car nous en parlons depuis plusieurs années. Je tire la sonnette d'alarme depuis longtemps, craignant la disparition de ces écoles de musique qui sont à bout de souffle. J'appelle à une vigilance accrue, non seulement sur les moyens financiers, mais aussi sur l'accompagnement dans les semaines et les mois à venir, pour assurer leur pérennité.

**M. LE PRESIDENT** – Nous partageons ces préoccupations. J’ai exposé à la Ministre de la Culture, Rachida DATI, nos inquiétudes concernant les radios libres. Elle m’a répondu hier qu’elle allait allouer en moyenne 10 000 € à chacune et rétablir le fonds dédié. Je l’ai remerciée pour cette initiative, en espérant qu’elle se concrétisera. J’ai également rappelé à la ministre la proposition que nous lui avons faite lors de sa visite à Tulle, concernant le « Plan culture en milieu rural » qu’elle avait annoncé en Dordogne. J’ai réitéré notre suggestion concernant les bandas et les écoles de musique, qu’elle avait approuvée publiquement, mais qui n’avait pas eu de suite. Le financement des écoles de musique représente une charge considérable pour les communes. En Corrèze, le coût par enfant varie de 690 à 1 260 €. J’ai donc demandé une dotation spécifique. Certaines structures, comme Allassac, posent problème, car elles séparent la partie banda, qui génère des revenus, de l’école de musique. C’est comparable à une école de football ou de rugby : sans formation initiale, on ne trouvera pas de musiciens pour jouer plus tard.

Nous allons octroyer une aide exceptionnelle à l’école d’Objat pour surmonter ses difficultés. J’espère que l’Etat pourra nous accompagner dans cette démarche, car des choix budgétaires cruciaux doivent être effectués dans le domaine culturel. Il est important de souligner que les bandas et les écoles de musique offrent un apprentissage à moindre coût pour les enfants. Malheureusement, cette année, Objat a dû réduire ses effectifs en raison de contraintes financières.

**Mme BOISSIERAS** – La disparition de ces écoles constituerait une double peine pour les familles. Il est impératif d’activer le bouclier social et rural.

**M. LE PRESIDENT** – La montée en puissance en 2024 justifie l’aide exceptionnelle prévue. Dans le cadre de la révision du Schéma, nous accorderons une attention particulière aux écoles de musique.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 201 relative à la politique culturelle 2025  
est adoptée à l’unanimité.*

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le service concerné ainsi qu’à vous tous pour votre contribution.

RAPPORT N° 202

**PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2025/2028 (AJOURNEMENT)**

**M. SOLER** — La politique de l'emploi est conduite en Corrèze dans la plus pure tradition de l'héritage gaulliste, ce dernier ayant joué un rôle majeur dans la construction de notre système de protection sociale. Reposant sur un esprit de solidarité, d'engagement et de responsabilisation, il ne peut perdurer sans réciprocité entre les droits des usagers et leurs devoirs envers la société, tout en respectant les grands équilibres financiers de l'Etat et de notre collectivité. Pleinement engagés pour relever ce défi, nous n'avons pas attendu la loi "Plein Emploi" pour mettre en œuvre, depuis bientôt 10 ans, une politique d'insertion mobilisant d'importants moyens humains et financiers, afin de ne laisser aucun Corrèzien au bord de la route. Il s'agit d'une politique de cousu main, fondée sur la variété et la souplesse de l'offre d'accompagnement, que nous veillons à évaluer régulièrement pour l'adapter aux besoins des Corrèziens et des acteurs économiques ; d'une politique coconstruite avec les opérateurs locaux de l'insertion et les entreprises du territoire, pour favoriser l'intégration et le maintien durable dans l'emploi des bénéficiaires du rSa ; d'une politique reposant sur un équilibre entre droits et devoirs, tant pour le bénéficiaire (qui doit être proactif dans sa démarche d'insertion) que pour la collectivité, à travers des actions ciblées menées par une équipe pluridisciplinaire et engagée au service des usagers. Au total, il s'agit d'une politique solidaire et pragmatique, qui a déjà produit des résultats encourageants, annexés à l'avenant 2022-2024 du Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Ils témoignent de la justesse de nos choix et de la pertinence de nos dispositifs. En effet, la Corrèze affiche un taux de chômage de 6,10 %, inférieur aux moyennes métropolitaines (7,3 %) et à celle de la Nouvelle-Aquitaine. La proportion de bénéficiaires du rSa (2,64 % de la population) est plus favorable qu'au niveau national (5 %). Le taux de sortie positive en formation ou en emploi atteint 53 % en Corrèze, et les 36 fiches actions du PTI 2022-2024 présentent un taux de réalisation de 94 %.

Malgré ces résultats positifs, nous restons vigilants face aux incertitudes susceptibles d'impacter le champ de l'insertion, comme l'instabilité du contexte économique et social, les tensions budgétaires ou les potentielles réformes à venir concernant le marché du travail et l'accompagnement vers l'emploi. Les zones d'ombre persistantes de la loi "Plein Emploi", faute de décrets d'application, sont également source de préoccupation. Force est de constater que l'Etat n'a pas respecté les conditions fixées dans le Contrat Local des Solidarités et la Convention Départementale pour l'Insertion et l'Emploi. La contribution à la réduction du déficit public imposée par le Gouvernement au Département pour 2025 s'ajoute à un contexte déjà tendu. Il convient de rappeler à l'Etat son engagement non tenu de compenser intégralement les dépenses rSa, générant un reste à charge d'environ 10 M€ pour notre collectivité. Si notre détermination reste intacte, ce contexte inédit et incertain nous conduit à nous réinterroger sur l'efficacité de notre politique de l'emploi et de l'insertion.

Par conséquent, je vous propose d'adopter le bilan du Pacte Territorial d'Insertion 2022-2024. J'en profite pour remercier l'ensemble de nos partenaires engagés sur ce dispositif, ainsi que les agents du Département. Je vous propose également de suspendre l'application du Contrat Local des Solidarités 2024-2027 et de la Convention Départementale pour l'Insertion et l'Emploi, et d'ajourner l'adoption d'un nouveau plan d'action et d'un document-cadre de la politique de l'emploi et de l'insertion à la séance du 21 février 2025.

Face au dévoiement de notre système social, qui incite parfois davantage à l'inactivité plutôt qu'au travail, il est impératif que l'Etat replace la justice sociale au cœur de ses politiques, à commencer par celle de l'insertion, en appliquant rigoureusement la logique des droits et devoirs. Cette approche demeurera la ligne directrice de notre collectivité en matière d'insertion.

**Mme TAYSSE** — Le taux de contractualisation affiché est effectivement élevé. Néanmoins, nous constatons qu'un pourcentage non négligeable de 6,3 % des individus ne s'inscrit pas dans ce cadre contractuel. Cette proportion représente 417 personnes à l'échelle du Département de la Corrèze. Qu'advient-il de ces personnes ?

**M. LE PRESIDENT** — Premièrement, notre Département est le seul en France à avoir un taux aussi élevé et à devancer la loi sur cette question. Nous sommes passés de 30 % en 2015 à 95 % aujourd'hui. Concernant le Pacte Territorial d'Insertion qui sera discuté lors du prochain Conseil Départemental, je demande une meilleure visibilité des intentions de l'Etat. Celui-ci ne peut exiger toujours plus de nous sur le plan budgétaire sans contrepartie équitable. En outre, je souhaite retravailler les contrats d'engagement réciproque. Je me méfie des chiffres. Ce ne sont pas les 4 % manquants qui m'inquiètent, mais les 96 % réalisés. Il faut s'assurer que ces derniers respectent réellement les droits et devoirs. Nous devons protocoliser le contenu pour garantir l'équité sur l'ensemble du territoire et avoir les moyens d'appliquer le principe de droit-devoir. Parallèlement à l'analyse du contenu des 96 %, nous examinerons les 4 % restants. S'il s'agit simplement d'un flux entrant non encore comptabilisé, c'est acceptable. En revanche, s'il est question de personnes qui ne se présentent pas suffisamment, il faudra suspendre leur allocation. Le contrat d'engagement réciproque implique des droits et des devoirs. Si le Gouvernement persiste avec son décret visant à faire payer les départements quoi qu'il arrive, cela engendra un casus belli. Il est impératif de remettre au travail les bénéficiaires du rSa qui en sont capables. Nous ne pouvons continuer à supporter cette charge sur la solidarité, d'autant plus qu'elle représente un potentiel financier important (qui pourrait, par exemple, être alloué aux voies vertes).

**Mme TAYSSE** — La situation des publics les plus vulnérables nécessite un accompagnement renforcé, particulièrement sur les plans médical et social, ce qui implique un investissement conséquent. Il est illusoire d'envisager leur réinsertion professionnelle sans y consacrer les moyens nécessaires. Nous ne pouvons ni les priver de ressources ni les ignorer. Cette problématique mérite une attention particulière.

**M. LE PRESIDENT** — Je suis tout à fait d'accord. Lorsque je parle de droits et devoirs, c'est précisément cet aspect que je souhaite que nous révisions. Dans le cadre d'un engagement réciproque incluant des problèmes de santé, il faut accorder les moyens nécessaires au traitement de la problématique. Lorsque nous identifions un cas, particulièrement chez des personnes motivées à travailler, mais confrontées à des problèmes de santé, nous disposons aujourd'hui de suffisamment de dispositifs pour prioriser certains suivis médicaux. Nous devons examiner ces situations attentivement et ne pas les négliger. A l'heure actuelle, je doute que nous allions jusqu'au bout de cette démarche. Certes, nous affichons un bon taux de contractualisation, mais je m'interroge sur l'efficacité de notre action envers certaines catégories de bénéficiaires du rSa. Concernant ceux qui pourraient travailler, qui ne sont pas trop éloignés de l'emploi et qui pourraient suivre des formations, nous collaborons efficacement avec la Région. D'ailleurs, le bilan du PTI est plutôt positif : nous nous situons parmi les plus performants au niveau national en termes de sortie des bénéficiaires du rSa. Il ne faut donc pas tout remettre en question. Nous devons poursuivre le dispositif tel qu'il est pour cette catégorie. Cependant, nous devons nous assurer que l'accompagnement proposé aux personnes les plus éloignées de l'emploi soit réellement mis en œuvre, pour éviter de les abandonner. La méthode que nous proposons pour réviser le système est exigeante, y compris pour nous-mêmes. Elle ne vise pas uniquement à cibler ceux qui tenteraient de contourner le système.

**Mme BOUCHETTEL** — Je souhaite obtenir des éclaircissements concernant la suspension de l'application du Contrat Local des Solidarités et ses implications immédiates. Je vous laisse livrer votre bras de fer avec l'Etat, mais attire l'attention sur un point : nous recevons des retours préoccupants des associations d'insertion du territoire. Elles signalent un arrêt du soutien et de l'interaction avec le Département. Elles ne bénéficient plus du Fonds Social Européen (FSE). Le Département alloue logiquement une part importante du FSE au financement de ses propres services d'insertion, notamment pour l'ingénierie et les postes d'agents. Bien que cette approche soit justifiable, étant donné la compétence départementale en la matière, les acteurs de terrain semblent en pâtir, d'autant plus que les crédits de l'Etat diminuent. Je m'interroge sur l'avenir de ces nombreuses associations présentes sur notre territoire et sur le soutien qu'elles peuvent espérer du Département.

Par ailleurs, j'ai été interpellée par une phrase de l'introduction : « Cette politique publique corrézienne est menée dans la plus pure tradition de l'héritage gaulliste, qui a joué un rôle majeur dans la construction du système de protection sociale à la française ». Malgré plusieurs lectures, je peine à saisir la pertinence de cette référence, même si la création de la Sécurité Sociale date effectivement de l'époque gaulliste. Je me suis même demandé si l'intelligence artificielle n'avait pas été surexploitée dans la rédaction de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** — Je tiens à souligner la qualité de nos agents qui font preuve d'une intelligence naturelle, sans avoir besoin de recourir à ChatGPT. Bien que cet outil soit de plus en plus utilisé, parfois à mauvais escient, son usage reste détectable. J'admets que la référence à la tradition gaulliste, probablement insérée pour plaire au Président, n'apporte pas de réelle valeur au rapport. Je ne l'ai pas supprimée lors de ma relecture, mais j'y serai plus attentif à l'avenir.

Il ne s'agit pas d'entrer en conflit avec l'Etat, mais plutôt de faire preuve de cohérence par rapport à notre délibération antérieure. Nous leur demandons de cesser de solliciter de nouveaux engagements alors que nous sommes dans l'incertitude quant à notre marge de manœuvre et à la prise en compte de l'effet ciseau. De plus, le Plan Territorial d'Insertion nécessite une refonte, et nous attendons toujours le décret correspondant. Il serait donc peu judicieux de prendre des engagements sur des éléments que le Ministère n'a pas encore définis. Cette position n'est pas une confrontation, mais une question de logique. Elle n'aura pas d'impact immédiat puisque les crédits sont versés en fin d'année. Si nous remplissons nos obligations envers l'Etat, une validation en novembre prochain nous permettra tout de même d'obtenir les fonds. Notre décision relève donc davantage d'une question de cohérence. Nous avons validé ce bilan, mais je souhaite un rapport mieux structuré. Si les décrets ne sont toujours pas publiés, nous pourrions envisager de repousser au mois d'avril. L'objectif est de s'aligner sur les nouvelles directives de France Travail. Il n'est pas exclu que nous revotions le plan à l'identique.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 202 relative au Pacte Territorial d'Insertion 2025/2028 (ajournement)  
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.*

**RAPPORT N° 203**

**ACTION EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS –  
DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT 2025**

**Mme TAURISSON** — Pour la rentrée scolaire 2023-2024, nous avons accueilli 8 895 élèves dans les 25 collèges publics corréziens. Pleinement engagé pour offrir à chacun les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement, le Département poursuit son plan volontariste pour le bien-vivre au collège, articulé autour de 5 priorités : la rénovation énergétique et la modernisation des bâtiments, l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique, la promotion d'une restauration de qualité privilégiant les circuits courts et accessible à tous, la participation des élèves à la vie de leur établissement, ainsi que la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire et les cyberviolences.

Afin de poursuivre nos actions, je vous propose d'approuver les dotations principales de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2025, conformément au vote de la Commission Permanente du 18 octobre dernier. Le montant total s'élève à 2 649 392 €, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières alimentaires, nous suivrons attentivement le budget de chaque établissement tout au long de l'année. Nous maintenons la possibilité de les soutenir en cours d'exercice via une enveloppe de dotation complémentaire, à travers un dispositif de « cousu main ». Cette enveloppe, portée à 800 000 € en 2024, nous permet d'ajuster notre intervention en temps réel selon l'évolution de la conjoncture et les besoins spécifiques de chaque établissement.

Je vous invite donc à approuver ce rapport, dont les propositions ont reçu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale lors de sa réunion du 8 octobre dernier.

**Mme TAYSSE** — Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les services de restauration des collèges face à l'augmentation du coût des denrées et de l'énergie. Lors des 2 derniers Conseils d'Administration des collèges de Tulle, j'ai été particulièrement interpellée par les défis considérables que pose aujourd'hui l'élaboration de repas de qualité intégrant des produits locaux. Je me fais notamment le relais d'une motion votée en Conseil d'Administration du Collège Victor Hugo : les représentants des parents d'élèves sollicitent auprès de notre collectivité une réduction du taux de reversement destiné à la rémunération des agents travaillant dans ces services. Cette mesure, déjà adoptée au niveau régional, permettrait d'alléger les charges des services de restauration dans les collèges tout en préservant la qualité des repas servis, essentielle à la santé de nos collégiens. Il me semble crucial de prendre en compte ces difficultés et d'y apporter une réponse adaptée.

**Mme TAURISSON** — Nos équipes accomplissent un travail remarquable dans chaque établissement scolaire, en collaboration étroite avec Sandrine qui gère l'organisation et travaille directement avec le chef de la restauration. Le Département s'investit considérablement dans ce domaine. Nous privilégions les circuits courts pour faciliter les approvisionnements et accordons des dotations complémentaires aux établissements qui en ont besoin financièrement, que ce soit pour la viabilisation ou les dépenses alimentaires. Nous soutenons également les familles en difficulté par une aide financière. La qualité des repas, qui demeure une de nos préoccupations majeures, n'est jamais remise en question. Notre promotion d'une restauration de qualité en favorisant les circuits courts s'inscrit dans un travail de proximité que le Département mène au quotidien. Nous veillons non seulement à maintenir un haut niveau de qualité, mais aussi à garantir de bonnes conditions de travail pour les chefs de cuisine. Bien que je n'aie pas actuellement de retour précis sur les points soulevés, j'en prends bonne note et nous redoublerons de vigilance. Soyez assurés que le Département continuera d'apporter son soutien à chaque établissement scolaire en cas de besoin, notamment à travers les dotations complémentaires.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 203 relative à l'action en faveur des collèges publics –  
Dotation principale de fonctionnement 2025  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 204

**COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION –  
DOTATIONS PRINCIPALES 2025**

**Mme TAURISSON** — Je vous propose d'allouer les dotations 2025 pour le fonctionnement et l'investissement aux 5 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. La dotation de fonctionnement, composée de 2 forfaits (personnel et matériel), s'élève à 886 842 €.

Le Département accorde également 3 dotations spécifiques, dont les montants restent inchangés par rapport à 2024 : 14 000 € pour l'aide aux déplacements des élèves pendant le temps scolaire, 12 000 € pour l'aide à l'équipement informatique et 50 000 € pour l'aide aux travaux d'investissement.

Le montant total des crédits alloués aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat atteint 962 842 € pour l'année 2025.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 204 relative aux collèges privés sous contrat d'association –  
Dotations principales 2025  
est adoptée à l'unanimité.*

\* \*  
\*

**M. LE PRESIDENT** — J'aimerais à présent accueillir officiellement notre nouveau Payeur Départemental, Monsieur Raphaël GOLDSCHMIDT.

**M. GOLDSCHMIDT** — C'est un honneur pour moi de travailler dans ce magnifique département, en particulier pour le Conseil Départemental de la Corrèze. Je viens de Limoges où j'occupais précédemment des fonctions de comptable public au sein de divers services de gestion comptable, collaborant étroitement avec les collectivités locales.

**M. LE PRESIDENT** — Je tiens à saluer chaleureusement toute l'équipe de la paie, avec laquelle nous entretenons d'excellentes relations. Notre performance en matière de délais de paiement est particulièrement remarquable. Nous veillons non seulement à la légalité, mais aussi à une exécution rapide, ce qui fait du Département un payeur très fiable. Nos délais avoisinent les 10 jours, ce qui est exemplaire. Il est crucial que, tout en étant exigeants dans nos commandes, nous soyons également prompts à honorer nos engagements financiers.

RAPPORT N° 101

**AJUSTEMENTS SUR LE BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :  
VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES ET DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**M. COMBY** — Je vous présente la décision budgétaire modificative, dernière étape du budget 2024 et unique DM (Décision Modificative) pour cet exercice. Elle concerne exclusivement des ajustements entre chapitres d'investissement, sans modification du fonctionnement. Ces ajustements complètent les virements de crédits autorisés par la nomenclature M57, votés en avril dernier, dans la limite de 7,5 % des dépenses votées que le Président peut effectuer sans recourir à une DM. Cette décision modificative intègre également des créations, révisions, prorogations, clôtures d'autorisations de programmes et d'engagement.

Les mouvements de crédit entre sections d'investissement s'élèvent à 2 125 468 €. Ils comprennent des crédits supplémentaires pour les aides aux communes concernant la voirie et divers équipements, pour les bâtiments et centres d'entretien routier, pour les ombrières installées sur le parking Marbot, ainsi que pour les équipements informatiques des collèges.

En contrepartie, nous observons une diminution des aides aux communes prévues au contrat, mais reportées à l'année prochaine, ainsi que des décalages de travaux pour les bâtiments et l'informatique.

**Mme BOISSIERAS** — Nous n'avons pas de commentaire particulier concernant cette Décision Modificative, en dehors du fait qu'elle met en lumière un élément important concernant les contractualisations avec les communes qui éprouvent des difficultés à finaliser les projets inscrits. Un besoin significatif se fait sentir au niveau de la voirie communale, comme en témoigne le transfert de 920 000 € de crédit, en sus des 2,5 M€ déjà alloués. Cela soulève des interrogations. J'ai d'ailleurs questionné en Commission la pertinence d'ajouter une somme aussi conséquente. La réponse apportée indique que les communes peinent à s'engager dans des projets d'envergure et, par conséquent, accumulent les dotations sur plusieurs années. Ce phénomène constitue un indicateur important qu'il convient de prendre en compte pour les exercices à venir.

**M. LE PRÉSIDENT** — J'ai soulevé la même question concernant l'augmentation de 900 000 €, alors que nous allouons 3,2 M€ chaque année. Pour l'année en question, 2,5 M€ ont été demandés. J'ai obtenu une explication : sur les 3,2 M€, si seulement 2,5 M€ sont utilisés cette année, 700 000 € seront reportés à l'année suivante. Ce décalage de 900 000 € provient de là. Les communes alternent souvent entre un budget voirie avec le Département une année et avec la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) l'année suivante. C'est pourquoi, certaines années, elles demandent davantage. Néanmoins, je m'interroge sur l'ampleur inédite de ce décalage. C'est aussi pour cette raison que nous avons insisté auprès de la DETR pour prioriser les routes, pour lesquelles l'aide passera de 20 à 25 %. Cependant, le véritable enjeu n'est pas tant le pourcentage que l'enveloppe globale. Je trouve incompréhensible que, malgré la succession de préfets de qualité, la rhétorique concernant les routes reste inchangée. Ils sont réticents à accorder des aides, alors que, pour de nombreuses communes, la voirie est centrale.

Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 101 relative aux ajustements sur le budget principal du Conseil Départemental :  
virements de crédits entre chapitres et Décision Modificative n° 1  
est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.*

**RAPPORT N° 102**

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ –  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2024**

**Mme PADILLA-RATELADE** — Notre Centre Départemental de Santé opère actuellement sur 8 sites : Neuvic, Meymac, Ussel, Sornac, Treignac, Bort-les-Orgues, Uzerche et Egletons. Il emploie 15 médecins et 2 Infirmières en Pratique Avancée (IPA) qui, au 1<sup>er</sup> octobre dernier, avaient effectué 32 223 actes, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à la même période en 2023.

Concernant le budget, une décision modificative "technique" s'impose pour intégrer l'impact de l'amortissement au prorata temporis des immobilisations. Nous devons ajuster les dépenses de fonctionnement en réduisant les crédits du chapitre 12 de 10 000 € et en augmentant simultanément le chapitre 42 du même montant.

Pour la section d'investissement, je propose d'accroître les inscriptions du chapitre 40 de 10 000 € et celles du chapitre 21 de 10 000 € en dépenses, afin de présenter une décision modificative équilibrée.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 102 relative au Centre Départemental de Santé –  
Décision Modificative n° 1 au budget 2024  
est adoptée à l'unanimité.*

**RAPPORT N° 103**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2025  
AVANT VOTE DU BUDGET**

**M. COMBY** — Je vous propose de permettre l'ouverture des crédits du budget 2025 avant son vote officiel en avril prochain. Le Président est habilité à mandater les dépenses et les recettes en fonctionnement, ainsi que les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts.

Concernant l'investissement, il requiert l'approbation de l'Assemblée départementale pour engager 25 % du montant des crédits votés au budget 2024, préalablement au vote du budget 2025. Cette autorisation s'applique au budget principal, au budget Corrèze Santé, au budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, et au budget Corrèze Autonomie.

**M. LE PRÉSIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 103 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits du budget 2025  
avant vote du budget  
est adoptée à l'unanimité.*

**RAPPORT N° 104**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE  
LA NOUVELLE-AQUITAINE FORMULÉES DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION  
DU DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE DEPUIS L'EXERCICE 2017**

**M. COMBY** — Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a porté sur la gestion des comptes du Département de la Corrèze depuis l'exercice 2017. Initié en octobre 2023, il a abouti à un rapport d'observations provisoires en mars 2024, auquel le Président a répondu en avril. Un premier rapport d'observations définitives a été produit en juillet, suivi d'une réponse présidentielle en août. Après l'audition à Bordeaux, le deuxième rapport d'observations définitives est présenté aujourd'hui en Assemblée Départementale. Ce contrôle a examiné l'organisation et la gouvernance du Département (le revenu de solidarité active, la situation financière et patrimoniale, ainsi que l'application de la loi de Transformation de la fonction publique), et s'est soldé par 8 recommandations, dont 2 sont déjà intégralement mises en œuvre, 2 partiellement et 3 sont devenues caduques depuis le début du contrôle. Les deux axes principaux du rapport concernent le financement du rSa et l'évolution de la situation financière du Département depuis 2017.

Concernant le rSa, l'Etat a transféré au Département le financement des allocations de solidarité sans les compenser de façon intégrale : le coût est d'environ 21 M€ et la compensation est de 11 M€, soit un reste à charge d'environ 10 M€. Le Département a intenté des recours pour réduire cette charge, avec des jugements rendus fin 2023. Entre-temps, nous avons provisionné ces impayés pour garantir la transparence et la sincérité budgétaires. Suite aux jugements, nous avons mis en œuvre un plan de paiement. Le Département a déconsigné les sommes auprès de la Caisse des dépôts et réglé intégralement les 44 M€ d'impayés à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole. Depuis début 2024, nous avons repris le paiement des acomptes mensuels, régularisant entièrement la situation.

Concernant les autres recommandations, nous avons intégré des informations sur les engagements d'investissement dans nos Orientations Budgétaires, renforcé le contrôle externe des satellites par le recrutement d'un chargé de pilotage, et mis un terme au rattachement de la Direction de la Communication au Directeur de Cabinet du Président. Nous avons également recruté du personnel itinérant pour assurer la continuité du service de restauration dans les collèges et mis en place une plateforme de téléassistance pour l'Autonomie.

La Chambre Régionale des Comptes reconnaît l'amélioration continue de notre situation financière depuis 2017, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, au maintien du désendettement (-120 M€ fin 2023, -150 M€ prévus fin 2024), et à une gestion raisonnable des recettes exceptionnelles perçues en 2021 et 2022 (notamment les droits de mutation à titre onéreux et la taxe sur la valeur ajoutée). Malgré un contexte défavorable et des marges de manœuvre réduites, la collectivité est parvenue à améliorer sa situation financière.

*Acte est donné sur la délibération du rapport d'observations définitives  
de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle-Aquitaine formulées dans le cadre  
du contrôle des comptes et de la gestion du Département de la Corrèze depuis l'exercice 2017.*

**M. LE PRÉSIDENT** — J'ai été particulièrement agacé par la décision concernant le service minimum. Je ne comprends pas cette obsession pour les repas des collégiens, d'autant que, lors des grèves, les agents préparent les repas à l'avance. Au pire, il suffit de prévenir les parents la veille pour que les enfants apportent de quoi déjeuner. En revanche, on ne peut pas demander aux citoyens ordinaires d'aller déneiger ou sabler les routes. J'ai exprimé mon point de vue, mais cela n'a pas eu beaucoup d'impact.

**RAPPORT N° 105**

**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE — RISQUE PRÉVOYANCE**

**Mme CHAMBON** — Dans le cadre de notre politique RH (Ressources Humaines) volontariste et dynamique, nous œuvrons à l'amélioration continue des conditions de travail des agents départementaux. La protection sociale représente un enjeu crucial pour prévenir les problèmes de santé chez nos agents, dont l'âge moyen est de 49 ans, réduisant ainsi les coûts pour la Sécurité Sociale et l'impact des arrêts prolongés sur le fonctionnement de la collectivité. Elle vise également à renforcer l'attractivité de la fonction publique en offrant une couverture solide et adaptée aux besoins des agents.

Nous avons donc décidé, à la faveur des réformes nationales, de mettre en place un dispositif de protection sociale complémentaire pour les agents du Conseil Départemental de la Corrèze comprenant un volet Prévoyance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et un volet Santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Actuellement, seuls 15 % des agents bénéficient d'une couverture prévoyance, principalement en raison du faible niveau de participation de l'employeur.

Pour accélérer le déploiement de cette protection, nous proposons aux agents d'adhérer au contrat groupe conclu avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze et le prestataire MNT. Ce contrat ouvre aux agents un accès facilité à une offre prévoyance de qualité, avec un reste à charge limité grâce à une participation forfaitaire mensuelle de la collectivité de 17,50 € bruts par agent, couvrant ainsi en partie les cotisations individuelles. Cette contribution, ajustable si nécessaire pour les cotisations inférieures, favorisera une meilleure couverture pour les agents aux revenus modestes.

Parmi les 2 formules proposées, nous avons retenu la première, offrant un socle de base avec un taux de cotisation relativement attractif de 1,92 % et la possibilité de souscrire à des garanties optionnelles pour une couverture personnalisée. La mise en œuvre de cette offre de prévoyance dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain marque une avancée significative dans notre politique RH. Elle démontre notre engagement actif pour la santé et la sécurité de nos agents, qui bénéficieront d'un dispositif de protection sociale complémentaire de qualité à un tarif particulièrement avantageux.

Je vous propose donc d'approuver le déploiement de cette offre, validée à l'unanimité par le Comité Social Territorial le 16 octobre dernier. Elle représente un engagement financier de 315 000 € en 2025, auxquels s'ajouteront 270 000 € en 2026 pour le volet Santé.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 105 relative à la protection sociale complémentaire -  
risque prévoyance  
est adoptée à l'unanimité.*

**RAPPORT N° 106**

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES  
AU 30 SEPTEMBRE 2024**

**Mme CHAMBON** — Les tableaux des emplois budgétaires constituent un outil essentiel de pilotage et de référence pour notre collectivité. Ils enregistrent en continu les créations, suppressions et modifications des emplois. Ceux que nous vous présentons aujourd’hui reflètent les évolutions de la collectivité au 30 septembre 2024, suite aux réussites aux concours, aux transformations de postes décidées par les Commissions ad hoc d’avancement de juillet dernier, ainsi qu’aux créations, suppressions et évolutions d’emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Concernant le Centre Départemental de Santé, le tableau intègre des créations de mensualités pour assurer les vacances de médecine générale. De plus, pour garantir le fonctionnement optimal de la Régie Autonome Corrèze Autonomie, nous proposons la création de trois contrats de droit privé pour des postes de chargés d’accueil.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 106 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires  
au 30 septembre 2024  
est adoptée à l'unanimité.*

**RAPPORT N° 107**

**SDIS – CONVENTION FINANCIÈRE 2025 – PROLONGATION**

**Mme AUDEGUIL** — La convention financière entre le Conseil Départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Corrèze arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Conscients des enjeux financiers et désireux d'établir une vision prospective, nous avons initié un audit dans le cadre de la démarche partenariale « SDIS 2030 », pour aboutir à une gestion financière conjuguant efficacité des services de secours et responsabilité budgétaire.

Parallèlement, le SDIS finalise sa stratégie opérationnelle en révisant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ainsi que le Règlement Opérationnel. Dans l'attente de la conclusion de ces travaux, essentiels à l'élaboration d'un nouveau partenariat pluriannuel pour 2025-2027, nous proposons de prolonger la convention financière actuelle par avenant. Conclu pour une durée maximale d'1 an (soit jusqu'au 31 décembre 2025), cet avenant garantira le versement des acomptes de la contribution financière départementale au fonctionnement du SDIS, préservant ainsi sa trésorerie. Une nouvelle convention pluriannuelle sera adoptée courant 2025.

Je vous sou mets donc la reconduction pour 2025 de la participation départementale, fixée à un minimum de 10,65 M€, suivant l'évolution de la contribution du bloc communal.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 107 relative au SDIS – Convention financière 2025 –  
Prolongation  
est adoptée à la majorité par 35 voix pour et 3 non-participations au vote.*

**RAPPORT N° 108**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Mme CHAMBON** — Dans ce rapport, je vous invite à prendre connaissance des diverses décisions prises par le Président, conformément aux délégations accordées par l'Assemblée Départementale.

**M. LE PRÉSIDENT** — Je vous propose de passer au vote.

*Acte est donné sur la délibération n° 108 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.*

\* \*  
\*

**M. LE PRÉSIDENT** — Nous avons préparé une motion sur le MERCOSUR, similaire à celle adoptée à l'unanimité par les 103 présidents. La Pologne a récemment rejoint la France dans son opposition.



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2024



# MOTION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

***Contre la signature de l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR***

Alors que la Commission européenne accélère les tractations pour conclure un accord commercial entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR, nous souhaitons exprimer notre vive inquiétude sur certains secteurs de l'économie corrézienne et notamment sur l'agriculture, activité majeure pour le département.

Ainsi, nous considérons inacceptables les quotas d'importation annuels à droits de douane nuls ou réduits pour les produits agricoles et notamment la viande bovine, filière d'excellence en Corrèze. Ces produits proviennent souvent de pays où l'utilisation de substances actives et de médicaments vétérinaires interdits en France et en Europe demeure courante, compromettant ainsi la santé publique et l'environnement.

Le modèle de nos exploitations corréziennes ne peut rivaliser avec celui de l'agro-industrie brésilienne, ni sur les coûts ni sur les pratiques environnementales. L'alignement de notre agriculture sur ces systèmes industriels serait une erreur stratégique, contraire à nos engagements de durabilité et de protection de l'environnement.

**La mise en œuvre de cet accord aggraverait les difficultés déjà rencontrées par nos agriculteurs corréziens**, qui doivent relever le défi de maintenir notre souveraineté alimentaire, à l'heure où une large part de la profession se prépare à prendre sa retraite dans les années à venir.

En conséquence, nous demandons au Président de la République et au Gouvernement :

- De **S'OPPOSER** fermement à la conclusion de cet accord UE-MERCOSUR ;
- De **REFUSER** toute tentative de la Commission européenne de diviser l'accord pour soumettre uniquement son volet commercial à un vote à la majorité qualifiée des États membres, afin que la France conserve son droit de veto ;
- D'**EXERCER** ce droit de veto lors du vote sur la signature de cet accord au Conseil de l'Union européenne.

M. LE PRÉSIDENT — Je propose de passer au vote.

*La motion contre la signature de l'accord commercial entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** — Une seconde motion concerne le projet de prélèvement de 130 M€ des Agences de l'Eau. C'est une situation extraordinaire. Nous avons presque unanimement augmenté les redevances pour rééquilibrer la part des agriculteurs et des usagers, avec une hausse des recettes de 100 M€ par an de la part des usagers. Mais on nous demande maintenant 130 M€ à ponctionner dans les réserves de trésorerie, ce qui compromet le financement de projets déjà engagés. Nous avons interpellé le Premier Ministre à ce sujet. Le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau adopteront la même motion jeudi prochain



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2024



# MOTION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

*Contre le projet de prélèvement de 130 millions d'euros par an  
sur le budget des Agences de l'eau*

Le Département de la Corrèze fait partie des 25 départements constituant le bassin Adour-Garonne piloté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2025, le Comité de Bassin Adour-Garonne :

**CONSTATE** l'existence dans les amendements portés par le Gouvernement à la loi de finances 2025 d'un prélèvement de 130M€ sur le budget des Agences de l'eau au profit du budget de l'État ;

**ALERTE** le Gouvernement sur le fait que ce prélèvement :

- Impacterait le montant des aides de l'agence accordées tant aux acteurs économiques, déjà fragilisés par le contexte national et international, qu'aux collectivités locales déjà fortement impactées par la baisse des dotations de l'État, et allongerait considérablement les délais de paiement de l'agence ;
- Constituerait une grave menace pour la capacité du bassin Adour Garonne à construire sa résilience au changement climatique, du fait du frein que porterait ce prélèvement de trésorerie à la capacité de l'agence à faire face aux investissements des collectivités ;
- Fragiliserait durablement la confiance des redevables envers le système de solidarité de bassin porté les agences de l'eau, qui a permis d'asseoir un 12ème programme ambitieux et qui a remporté une large adhésion.

**REAFFIRME** son attachement à la règle qui fonde depuis 60 ans la politique de l'eau en France, de « l'eau paye l'eau » dans le cadre d'une gouvernance de bassin compétente pour fixer la trajectoire fiscale et la trajectoire de dépenses, conformément au Pacte de confiance adopté lors du vote du 12ème programme ;

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Corrèze :

**EXPRIME** son soutien plein et entier à l'Agence de l'eau Adour-Garonne face à ce projet de prélèvement menaçant les actions engagées pour une gestion de l'eau planifiée et pragmatique à l'échelle du bassin ;

**S'OPPOSE** au principe même du prélèvement de trésorerie des agences ;

**PROPOSE** qu'une réflexion soit engagée avec les comités de bassin dans le cadre du débat parlementaire relatif au projet de loi de finances 2025, de sorte à examiner des solutions préservant les capacités des agences à assumer les politiques de bassin prévues dans leurs 12èmes programmes.

**M. LE PRESIDENT** – Je sou mets cette motion au vote.

*La motion contre le projet de prélèvement de 130 M€ par an sur le budget des Agences de l'Eau est adoptée à l'unanimité.*

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 NOVEMBRE 2024



# MOTION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

***Nos territoires somment le Gouvernement de revoir sa copie budgétaire***

*Au-delà du Projet de Loi de Finances pour 2025 actuellement en débat au Parlement, nous devons collectivement avoir conscience que la France est en situation de crise financière grave et durable. Face à un État défaillant, les collectivités locales sont disposées à prendre leur part – comme elles l'ont toujours fait – à l'effort de redressement du pays, tout en préservant leur action de proximité pour le bien-vivre des citoyens et le développement des territoires.*

\* \*

Alors que nos collectivités redoublent d'efforts pour rendre les solidarités dues aux Français, améliorer l'attractivité des territoires et y préserver des services publics depuis longtemps abandonnés par l'État, **le Gouvernement a décidé, brutalement et sans aucune concertation, une ponction sans précédent des ressources des collectivités pour éponger le déficit de son propre budget.**

Cette décision unilatérale est d'autant plus injuste que, à la différence de l'État, **les collectivités locales sont tenues d'adopter une gestion rigoureuse de leurs finances :**

- à la différence de l'État qui s'endette pour assurer ses missions ordinaires (dont son fonctionnement), **les collectivités territoriales empruntent exclusivement pour investir,**
- à la différence de l'État qui, depuis 50 ans, présente des budgets déficitaires, **les collectivités territoriales ont obligation, quant à elles, d'adopter des budgets à l'équilibre,**
- à la différence de l'État qui concentre tous les leviers fiscaux, **les collectivités territoriales n'ont aucune marge de manœuvre sur la fiscalité et sont de plus en plus soumises au bon vouloir du Gouvernement.**

\* \*

Personne n'ignore les difficultés financières et économiques actuelles.

Nombre d'entre elles sont imputables à des facteurs extérieurs, dépassant nos seules frontières territoriales et nationales : pandémie, guerres, dérèglement climatique, raréfaction des ressources, *etc.*

**Nos collectivités** – Communes, Intercommunalités, Département, Région – en ont pleinement pris la mesure : elles **innovent et se réinventent en permanence pour concilier réponse aux besoins immédiats des populations et aux défis de notre temps.**

En ponctionnant 5 milliards d'euros sur les recettes des collectivités, en leur imposant 1,3 milliard d'euros de dépenses supplémentaires (au titre des cotisations CNRACL) et en rabaissant de 1,5 milliards d'euros le fonds vert, **ce projet de loi de finances 2025 fait peser une menace de dégradation sans précédent sur la qualité de vie dans nos territoires.**

\* \*

Or, **nos collectivités sont chaque jour aux côtés des citoyens**, en agissant :

- **en matière d'éducation** : par la construction, la maintenance et l'entretien des établissements, la restauration et l'hébergement des élèves, et donc la rémunération des personnels non-enseignants indispensables à ces services, dans les écoles primaires pour les Communes, les collèges pour le Département, les lycées pour la Région,
- **en matière de mobilité** : par l'aménagement et l'entretien des routes, le développement des transports urbains, scolaires, interurbains et de toutes les autres formes de mobilité pilotées par les collectivités,
- **en matière de solidarité avec les personnes les plus fragiles** : à travers les CCAS à l'échelon communal, l'action sociale et médicosociale du Département, la formation des demandeurs d'emploi financée par la Région,
- **en matière d'accès aux soins, au logement, à l'emploi, de soutien à l'économie, à l'agriculture, à la culture, au sport, à l'enseignement supérieur et la recherche, à l'innovation, etc.**

À l'heure où nos concitoyens manifestent une perte de confiance en nos institutions, sont en attente de services publics de qualité et éprouvent un sentiment d'insécurité croissant face à des dérèglements du monde de plus en plus anxiogènes, nous ne pouvons admettre qu'une cure d'austérité décrétée par l'État pour les collectivités vienne fragiliser davantage nos territoires et leurs habitants.

**De fait, quand les collectivités faiblissent, quand elles sont contraintes de se recroqueviller pour passer un cap difficile, de relâcher les liens avec leurs partenaires, c'est la Nation tout entière qui vacille.**

\* \*

**Nos collectivités territoriales assurant 70% de l'investissement public, la ponction budgétaire imposée par le PLF 2025 aura un effet récessif dévastateur pour l'économie de nos territoires** à un moment où celle-ci a particulièrement besoin d'être soutenue. Au-delà des entreprises du BTP qui seront fragilisées par la baisse de la commande publique, c'est tout le tissu économique qui pâtira du recul de l'investissement de toutes les strates de collectivités.

\* \*

C'est pourquoi, *Nous, élus locaux des Communes, Intercommunalités, Département et Région*, conscients que l'impact du PLF 2025 sera néfaste à toutes ces échelles, nous demandons solennellement au Gouvernement de revoir sa copie envers les collectivités territoriales.

En responsabilité, nous nous tenons disponibles pour engager avec le Gouvernement le travail partenarial indispensable pour trouver les voies de la cohérence entre compétences et ressources de nos collectivités territoriales, dans l'esprit des lois de décentralisation.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote de cette motion.

*La motion portant sur nos territoires qui somment le Gouvernement de revoir sa copie budgétaire est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE PRESIDENT** — Concernant la lettre portant sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), la position est partagée par tous les départements. Nous proposons d'attribuer 0,15 point de CSG (Contribution Sociale Généralisée) en ressources propres aux départements. Nous sommes quelques Présidents de départements de droite à penser que certains impôts sont moins douloureux que d'autres. En 2024, nous avons tous payé 0,15 point de CSG supplémentaire sans que cela ne suscite de débats. Cet impôt, estimé comme juste, alimente la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à hauteur de 2,2 milliards d'€. Notre proposition budgétaire incluait cette augmentation de 0,10 ou 0,15 point de CSG.

**M. COMBES** — Je considère que l'accès à la propriété est déjà difficile dans ce Département, que ce soit pour les petits pavillons ou les appartements. Après plusieurs années de transactions soutenues, celles-ci sont aujourd'hui en baisse. J'estime que la Corrèze gagnerait à ne pas augmenter ses droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En effet, pour les budgets modestes, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation sur les travaux dissuadent de plus en plus d'accédants potentiels ou de porteurs de projets qui finissent par renoncer. Ajouter 1 % de taxe supplémentaire est certes une solution de facilité, mais je crois sincèrement que ce n'est pas la bonne approche. Mon côté gaulliste de gauche me pousse à proposer une alternative : mettre en place une péréquation. Nous pourrions appliquer un taux de DMTO supérieur pour les biens au-delà de 300 000 €, tout en maintenant le taux actuel pour les biens moins chers. Je suis convaincu que l'augmentation généralisée des DMTO n'est pas bénéfique pour les départements comme le nôtre, ni pour les personnes souhaitant accéder à la propriété.

**M. LE PRESIDENT** — Nous sommes d'accord. De toute façon, le débat aura lieu si le Projet de Loi de Finances (PLF) est voté, car il autorise une augmentation de 0,5 point (soit environ 2,5 M€ supplémentaires,) sachant qu'un point de DMTO équivaut à 5 M€.

Ma crainte concerne les départements qui ne participeront pas à l'augmentation des DMTO. Ils risquent de ne pas bénéficier de la péréquation. Le prélèvement uniforme de 2 % sur tous les départements crée une baisse fictive, puisque l'Etat restitue ces fonds 2 ans plus tard. Nous sommes les seuls à prélever 1,6 milliard d'€ sur l'enveloppe globale en faveur d'une redistribution. Les départements qui ne contribueront pas à ce fonds risquent de ne pas recevoir leur juste part.

La hausse de 3,5 % à 4,5 % proposée par François HOLLANDE avait été votée, afin de garantir la survie du Département. Actuellement, seuls 2 départements en France, dont l'Indre, n'ont pas de dette et maintiennent un taux de 3,5 %. Selon nos calculs, pour une transaction immobilière classique, l'augmentation représenterait 700 € répartis sur 20 ans. Depuis 2015, notre politique a été de ne pas augmenter les impôts. Cependant, il serait regrettable de devoir supprimer l'aide à l'accession à la propriété faute de ressources suffisantes.

Le débat sur cette question est inévitable. Je n'ai pas encore rediscuté de ce sujet avec la majorité, mais je proposerai une augmentation de 0,5 % des DMTO et suis favorable à une affectation de 0,10 % sur la CSG.

Un autre sujet important concerne le débat national à venir sur la TVA sociale. Je suis personnellement favorable à cette mesure. La TVA sociale consiste à faire peser les cotisations sociales non plus uniquement sur les travailleurs, mais sur l'ensemble des consommateurs. Concrètement, cela implique une augmentation de la TVA, compensée par une baisse des charges salariales. Par exemple, on pourrait envisager un taux de TVA à 25 %, comme c'est déjà le cas dans certains pays, tout en réduisant les charges de 45 % sur les fiches de paie. Ainsi, les salariés en sortiraient gagnants, tandis que les employeurs gagneraient en compétitivité, ce qui réduirait les importations et donc les émissions de CO<sub>2</sub>. Cette mesure offrirait un avantage compétitif considérable pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme l'agriculture ou les produits manufacturés. Elle permettrait de mieux rivaliser avec les importations en provenance de pays comme la Chine.

Concernant la lettre à envoyer, je propose de la rédiger telle quelle et de l'expédier personnellement.

**M. COMBES** — Avec un salaire mensuel de 1 400 €, l'accession à la propriété devient difficile lorsque l'on doit déboursier 700 € pour le remboursement d'un prêt, en plus des autres dépenses courantes. Je comprends les besoins de financement, mais je constate que de nombreuses personnes renoncent actuellement à l'achat immobilier. A Tulle, les transactions ont chuté de 15 % cette année, reflétant une tendance générale en Corrèze. Cette baisse s'explique principalement par des taux d'intérêt excessifs.

**M. LE PRESIDENT** — Je ne veux plus tolérer les inexactitudes ou informations erronées. Certains adjoints aux maires prétendent que les anciens élus bénéficient de nombreux avantages. C'est faux. Seuls le Président de la République, les membres du Conseil Constitutionnel et quelques hauts responsables en profitent. Le Premier Ministre également, mais il n'est pas élu. Il faut cesser de propager ces contre-vérités. Concernant les droits de mutation, affirmer que leur augmentation de 500 ou 600 € est excessive est discutable. Certes, toute hausse est regrettable, mais rapportée à un emprunt sur 20 ou 30 ans, l'impact est limité. Nous devons collectivement mieux expliquer ces réalités, car l'opinion publique condamne désormais tous les élus. Il est crucial d'être intransigeants face à la démagogie ambiante. Cela m'exaspère quand on insinue que les élus locaux coûtent cher à la République. A l'avenir, il sera peut-être difficile de trouver des volontaires pour ces fonctions.

*La séance est levée à 12 h 30.*

